

**SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2005**

---

**Président :** M. Gilles AUGSBURGER  
**Vice-président :** M. André RICHERT  
**Secrétaire :** M. Marc GUILLERMIN  
**Membres :** MM. Alberto PEREZ-IRIARTE, Victor TODESCHI

**Sont présents :**

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Nicolas FORT, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Roland PESSE, Frédéric PROGIN, Mmes Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Pierre-Alain VOLERY

**Excusés :** Mme Mariefrance DANCET, M. Charles PAGE, Mme Louise REY, M. Dominique ZEHFUS

**Assistent à la séance :** M. Pascal CHOBAS, Maire  
M. François LANCE, M. François BAERTSCHI  
Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2005
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 12 mai 2005 –**  
**Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**  
**Commission des finances – Séance du 6 juin 2005 -**  
**Rapporteur : Mme Martine CASUTT**  
Requalification de l'espace public du parc Marignac et de la piscine municipale de Marignac - Aménagement « Plage de verdure »  
- Crédit d'étude (Fr. 80'000.--) **p. 671 Arrêté**
- 7) **Commission des finances et logement –**  
**Séances des 9 mai et 6 juin 2005 –**  
**Rapporteurs : M. Karel STUDER et Mme Martine CASUTT**  
Association pour les colonies de vacances de la paroisse catholique-romaine du Christ-Roi – Prêt de Fr. 200'000.-- **p. 674 Arrêté**
- 8) **Commission de l'environnement – Séance du 19 mai 2005 –**  
**Rapporteur : M. Javier ALONSO**  
**Commission des finances et logement – Séance du 6 juin 2005 –**  
**Rapporteur : Mme Martine CASUTT**  
Aménagement et réaménagement de points de récupération enterrés  
- Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--) **p. 675 Arrêté**

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

- 9) **Commission de l'environnement – Séance du 19 mai 2005 –  
Rapporteur : M. Javier ALONSO**
- a) Construction d'une serre horticole –  
Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--) **p. 676** **Arrêté**
  - b) Prise de position de la Commission sur les propositions de l'Agenda 21  
Atelier du futur No 4 – « Gestion des déchets » **p. 677** **Vote**
  - c) Divers
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 8 juin 2005 –  
Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF**
- a) Election du Président et de la Vice-présidente **p. 680** **Information**
  - b) Vente de la parcelle Pisteur, 61, chemin du Verjus **p. 680** **Information**
  - c) Droit de superficie pour la Coopérative de Lancy-Square **p. 680** **Arrêté**
  - d) Recensement des villas propriétés de la Ville de Lancy –  
Petit-Lancy Village **p. 682** **Information**
  - e) Divers
- 11) **Commission des sports – Séance du 9 juin 2005 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 683** **Information**
  - b) Salle omnisports du Rolliet – Point de la situation **p. 684** **Information**
  - c) Tennis club des Fraisiers – Achat d'une bulle sur 2 courts de tennis  
Demande de crédit (Fr. 400'000.--) **p. 684** **Arrêté**
  - d) Divers
- 12) **Commission de la culture – Séance du 2 mai 2005 -  
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
- Conférence culturelle genevoise **p. 686** **Résolution**
- 13) **Commission de l'aménagement du territoire –  
Séances des 20 avril et 8 juin 2005 –  
Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF**
- Projet de plan directeur du quartier des Semailles **p. 689** **Résolution**
- 14) **Commission des affaires sociales – Séance du 18 mai 2005 –  
Rapporteur : Mme Louise REY**
- a) Propositions de l'Atelier du futur de l'Agenda 21  
– Fiches-actions 1 et 2 **p. 697** **Information**
  - b) Familles d'accueil – Problématiques des mamans de jour **p. 698** **Information**
  - c) Divers
- 15) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –  
Séance du 30 mai 2005 –  
Rapporteur : Mme Louise REY**
- a) Rapport 2004 sur les candidatures à la naturalisation  
– Audition de M. Morgenegg, directeur adjoint du service des  
naturalisations **p. 699** **Information**
  - b) Rapport 2004 sur le service des affaires économiques **p. 701** **Information**
  - c) Divers
- 16) **Commission des travaux et constructions – Séance du 2 juin 2005 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 703** **Information**
  - b) Divers

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

- 17) **Commission des finances et logement – Séance du 6 juin 2005 –  
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 703 Information**
  - b) Approbation des comptes de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées de la Résidence de la Vendée **p. 703 Vote**
  - c) Gestion des immeubles communaux  
- Audition des représentants de la régie Brun **p. 704 Information**
  - d) Divers
- 18) Propositions individuelles et questions **p. 705**
- 19) Questions du public **Annexe**

M. AUGSBURGER : Mesdames et Messieurs, Messieurs les Conseillers administratifs, chers collègues,

J'ouvre cette séance du Conseil municipal du jeudi 23 juin. En premier lieu, je tiens à excuser les absences de Mme Mariefrance Dancet, M. Charles Page, Mme Louise Rey et M. Dominique Zehfus.

Vu que c'est ma première séance en tant que Président, il est de tradition que le Président vous dise un petit mot, je vais m'exécuter.

Tout d'abord, un grand merci à vous tous de m'avoir élu à la tête de cette noble assemblée.

Je tiens également à remercier les différents services de notre administration lancéenne, qui nous épaulent et nous renseignent de façon pertinente sur tous les sujets que nous devons aborder dans les différentes commissions.

J'ai un regret à exprimer au sujet de l'engagement de chacun de nous, tous partis confondus, d'une part, pour les nombreux remplacements déjà effectués après deux ans dans ce Conseil et, d'autre part, pour les absences aux séances plénières qui ne devraient être qu'exceptionnelles.

Je ferai juste un clin d'œil à un service qui m'est cher, en rappelant que M. Louis Favre, ingénieur en charge du tunnel du Saint-Gothard a été ruiné à l'époque car les travaux budgétés à Fr. 42 millions se sont finalement élevés à Fr. 66 millions, tout dépassement étant à la charge du concepteur.

Pour ma part, cette première séance sera placée sous le signe de la décontraction et nous reprendrons les affaires plus sérieusement au mois de septembre, en demandant à l'administration de remettre les micros en service, afin que chacun d'entre nous et surtout le public puissent décrypter vos interventions.

Tout le monde a constaté l'avancement des travaux de canalisations du tram sur notre territoire et la prochaine démolition de la salle de gym permettra un réaménagement du parc de la mairie.

Notre commune est active et je vous engage, à tous les niveaux, à participer à son développement harmonieux, pour le bien-être de chaque citoyenne et chaque citoyen.

Vive Genève, vive Lancy.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai encore un petit mot à vous dire pour la sortie de ce Conseil, sujet qui semble préoccuper beaucoup de monde.

N'étant pas un adepte de cette sortie, n'y ayant jamais participé, j'organiserai une journée le samedi 14 janvier 2006 en car, avec une visite culturelle la journée et le soir nous assisterons à la revue genevoise au casino, suivie d'un dîner.

La tradition d'inviter les chefs de services sera, bien entendu, maintenue mais élargie à leur bras gauche et à leur bras droit qu'ils voudront bien nous communiquer en temps voulu. Je vous remercie.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. AESCHBACHER : J'ai une communication à faire au nom du groupe Libéral, je me permets de la placer maintenant. Vous informer que M. Charles Page reprend la Commission de l'administration, affaires économiques, communication, en lieu et place de M. Alain Bosshard et que votre serviteur reprendra la Commission des travaux et constructions en lieu et place de M. Alain Bosshard.

Mme CASUTT : Juste vous dire qu'au point 6), je vais lire le rapport de M. Augsburger.

M. AUGSBURGER : Merci par avance.

M. FAVRE : Comme c'est une séance décontractée, on peut enlever la veste ?

M. AESCHBACHER : Comme c'est décontracté, j'ai oublié de dire que M. Butschi reprendra la Commission des sports.

M. AUGSBURGER : Je considère l'ordre du jour comme adopté.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2005**

---

M. AUGSBURGER : Le procès-verbal est accepté avec mes remerciements à son auteur.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005****4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. CHOBASZ : Je me permets tout d'abord de vous rappeler que, ce samedi, vous êtes tous cordialement invités à fêter la fin des travaux de la piscine, à travers une petite inauguration qui sera aussi décontractée, même plus que ce soir. Vous êtes invités en tenue libre ; il n'est pas exclu que vous puissiez profiter non seulement de la réception, mais aussi des nouvelles installations.

Je vous rappelle également que la semaine prochaine, en dehors de la fête des écoles le jeudi pour le Petit-Lancy et le vendredi pour le Grand-Lancy, vous êtes également invités le mercredi à la réception de tous ceux qui gravitent autour des écoles, à savoir, les enseignants, les concierges, le parascolaire, les patrouilleuses et j'en oublie certainement. Cette réception aura lieu à Navazza.

Dernière chose en ce qui me concerne, pour faire suite à la résolution que votre Conseil avait acceptée dans sa dernière séance afférente au stade de Genève, je vous informe qu'une séance de la Commission des finances et logement est convoquée ce mardi. Cette séance sera ouverte à toutes celles et ceux que le sujet intéresse, de manière à vous donner les informations les plus complètes et les plus actuelles sur ce point.

M. LANCE : D'abord une information. Suite à la panne générale qui a bloqué les trains pendant 3 heures hier soir dans toute la Suisse, la Protection civile de Lancy a été alarmée à 22.30 heures par la PC de la Ville de Genève dans le but de se tenir prête à abriter des voyageurs restés en rade à Genève et prévoir des ravitaillements, surtout en eau pour ces voyageurs. Finalement, un membre de la PC de Lancy s'est rendu sur place en ville, et seul un abri a été ouvert en ville de Genève pour loger des voyageurs qui avaient raté leur avion à Cointrin.

Deuxième information, rappeler que du 1er au 9 juillet, se dérouleront les « danses d'été » dans le parc Bernasconi, dans le cadre du programme de sensibilisation à la danse contemporaine. Cette manifestation est organisée en collaboration avec la Ville de Genève, l'Etat de Genève et bien sûr la Ville de Lancy. Une scène a été montée aux abords de la rivière de l'Aire. Je vous invite à venir assister à ce spectacle.

Autre information, une séance de la Commission de la culture, ouverte à tout le Conseil municipal, est prévue le 26 septembre 2005 à 18.30 heures, en présence de MM. Patrice Mugny, Conseiller administratif de la Ville de Genève et de M. Charles Beer, Conseiller d'Etat. En effet, à cette occasion, nous présenterons le travail du groupe opérationnel pour la Maison de la danse, qui s'est mise en place depuis deux ans, pour discuter de cette implantation dans le futur centre socioculturel de Lancy-Sud.

Dernière information concernant le chantier du tram. D'abord, pour vous informer le début de la déconstruction de l'ancienne salle de gym Rapin, dès lundi prochain. Ensuite, pour vous annoncer, c'est peut-être plus problématique, pour permettre la mise en place des rails du tram, dans le carrefour route du Grand-Lancy, route du Pont-Butin, il a été décidé de mettre en place un maxi giratoire dans le village du Grand-Lancy, et ainsi profiter de la trêve du trafic durant l'été, pour intervenir dans ce périmètre difficile. Cette opération se déroulera du 11 juillet au 19 août, donc la durée des travaux sera de 6 semaines. La pose des rails s'effectuera dès le 27 juillet 2005.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

Vous trouvez ici, sur le cliché, le périmètre de ce maxi giratoire. Ce périmètre comprend la route du Grand-Lancy, l'avenue des Communes-Réunies, le chemin du 1er-Août et l'avenue Eugène-Lance. Ce maxi giratoire fonctionnera comme un giratoire normal, cela veut dire que, lorsque vous viendrez de la ville de Genève pour vous rendre à la mairie, vous devrez passer par la route du Grand-Lancy, devant l'auberge du Grand-Lancy, tourner sur les Communes-Réunies, revenir sur le chemin du 1er-Août, l'avenue Eugène-Lance et rentrer dans la mairie.

Pour les gens qui viennent des Palettes, ainsi que pour tous les bus, tourner sur le chemin du 1er-Août, avenue Eugène-Lance, ensuite route du Grand-Lancy et repartir sur le pont de Lancy en direction de la Ville.

Donc, c'est un giratoire qui doit fonctionner normalement assez bien, puisque sur tout le parcours, nous aurons deux voies, ce qui implique la suppression de tous les parkings au chemin du 1er-Août. Bien sûr, tous les habitants vont être informés directement par papillon, ainsi que tous les commerces et artisans qui se trouvent dans ce secteur-là. Les artisans et habitants du chemin du 1er-Août seront dérangés durant six semaines, mais comme je l'ai dit, c'est la moins mauvaise solution pour entreprendre ces travaux de la mise en place des rails du tram dans ce carrefour important.

Un papillon d'information sera distribué dans le périmètre du quartier élargi, jusqu'aux Palettes, vous pouvez également prendre des informations dans l'arcade d'information du chantier du tram où M. Rusconi est prêt à vous renseigner concernant la mise en place de ce maxi giratoire.

M. BAERTSCHI : Quelques informations. Ceux qui sont allés aux Journées du développement durable ont pu admirer certains cubes faits par l'école de la Caroline, qui ont été primés pour la suite de leur travail qui a été fait cette année dans le cadre d'Ogure Pédago, donc 4 classes de l'école de la Caroline, 2 de l'école En Sauvy, ce sont les enseignantes qui ont travaillé toute l'année sur un problème de notre terre, développement de la terre, évidemment dans le cadre du développement durable. Je suis bien content que des enseignants, spécialement de l'école Caroline, qui n'ont pas voulu mettre leurs noms sur ces cubes, et ces cubes vont être visibles dès le mois de septembre ici, à l'entrée de la mairie. Je me permets de féliciter, de manière anonyme, les enseignantes de la Caroline et d'En Sauvy pour leur travail cette année, tout en rappelant que d'autres vont reprendre l'année prochaine, mais j'en parlerai mercredi prochain.

« AIDE » signifie aide, accueil intercommunal pour les demandeurs d'emploi, c'est le nouveau nom de ce qui a été le Code à un moment. M. Vincent Kunzi a été engagé pour reprendre la place de deux anciens collaborateurs qui ont travaillé un certain temps. Depuis le 1er juin, les personnes en difficulté d'emploi, soit chômeurs, soit pressentant que cela va peut-être mal se passer, peuvent venir consulter l'Aide qui se trouve dans le sous-sol de la villa du Service social de la ville de Lancy, intercommunal, pour la simple et bonne raison que Lancy finance pour 50 % le travail de M. Kunzi et Plan-les-Ouates pour 30 %.

Je profite de cette occasion pour dire que, de manière absolument pas involontaire, mais de manière naturelle, nous avons déjà rempli la fiche-action No 1 de l'atelier du futur No 6 de l'aide sociale, en augmentant la dotation d'une personne qui s'occupe de l'accueil pour les demandeurs d'emploi.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

Lancy-Square, nous en avons parlé, nous en reparlons ce soir. Vous vous rappelez que, lors de la séance du dernier Conseil municipal, j'avais émis l'hypothèse que le Conseil administratif serait appelé à signer une promesse de vente de terrain, qui comprenait la couronne comme on l'appelle, donc du plan localisé de quartier de Lancy-Square. A la suite de difficiles et longues discussions et réflexions du Conseil administratif, par rapport à l'opportunité ou non d'avoir une maison de la sécurité, clé en mains, c'était une possibilité, le Conseil administratif a renoncé à cette hypothèse trouvant que le fondement juridique n'était pas extrêmement solide, et c'est la raison pour laquelle, ces terrains qui doivent être vendus ne concerneront plus la maison de la sécurité, qui sera réalisée par la commune de Lancy. C'est une information qui contredit un peu celle qui avait été dite la dernière fois, dans le sens d'une diminution des parcelles construites par d'autres personnes que la commune de Lancy.

Je terminerai par une félicitation, un grand encouragement à Mme Jelk-Peila qui, comme vous le savez, a été élue à la présidence du cartel. Je suis fier que ce soit une habitante de la commune de Lancy qui ait cette fonction, qui je le crois n'est pas une fonction de toute facilité. Donc, Mme Jelk-Peila, nous vous souhaitons bonne chance et espérons que tout ira bien.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -**

**Séance du 12 mai 2005 -**

**Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

**COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT - Séance du 6 juin 2005 -**

**Rapporteur : Mme Martine CASUTT**

---

**Requalification de l'espace public du parc Marignac et de la piscine municipale de Marignac - Aménagement « Plage de verdure »**

**Crédit d'étude (Fr. 80'000.--)**

=====

Mme CASUTT présente le rapport de M. Augsburger : M. Chobaz nous indique que ce crédit s'inscrit dans une suite logique des opérations et que les travaux seraient exécutés pour une mise en service en 2006.

M. Côte explique que de nombreux spécialistes sont appelés à intervenir sur ce projet, l'architecte étant le principal intervenant.

Un commissaire s'étonne du nombre élevé d'intervenants, un autre s'inquiète du futur accès et un troisième demande si la CMNS a été consultée.

Il est répondu que les problèmes sont nombreux et que le SCANE demande toutes sortes d'informations auxquelles il faut répondre. Un commissaire estime qu'il

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

conviendrait de voter seulement Fr. 15'000.-- pour une pré-consultation de la CMNS et que l'architecte se concentre sur cet aspect.

M. Chobaz est d'accord avec ces remarques et garantit qu'il n'y aura pas de mise en œuvre du « pool » de mandataires si l'on n'obtient pas l'aval de la CMNS. Des instructions claires seront données à l'architecte mandataire.

Il est encore précisé que cette liaison présente une différence de niveau importante qui rend difficile une transition douce, essentiellement pour les personnes à mobilité réduite. Un accès depuis le parc Marignac pourrait être étudié.

Le projet d'arrêté de ce crédit est voté par 9 voix pour et 1 contre par les commissaires.

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance nous informe que le crédit est soumis au vote parce que le montant n'est pas inscrit au budget 2005.

M. Côte nous rappelle que l'image directrice du projet a été acceptée par le Conseil municipal en avril 2003.

Une commissaire demande si la réfection des vestiaires est envisagée, mais M. Côte informe que le service des sports a fait un travail considérable pour les remettre en état. Les travaux pour le changement des vestiaires et de l'accueil ne seront pas entrepris avant 2007 ou 2008.

Le projet d'arrêté est accepté par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. AESCHBACHER : Le groupe Libéral est favorable à l'amélioration de la piscine et notamment à l'augmentation des espaces de verdure rendant moins « bunker » ce lieu de détente. Cependant, nous nous étonnons du planning de cette demande de crédit d'étude pour l'aménagement d'une plage de verdure à la piscine de Marignac.

En effet, nous venons à peine de terminer des travaux lourds de rénovation de cette piscine et nous pensons que nous devons d'abord boucler totalement les comptes avant de relancer d'autres travaux dans ce périmètre, et ce afin d'éviter de désagréables surprises financières.

Par ailleurs, alors que l'on sait que la Commission des Monuments et des Sites a refusé la modification des pédiluves pour ne pas dénaturer le site, que dira-t-elle du fait d'effectuer un trou dans le mur d'enceinte pour accéder à ladite plage de verdure ?

En résumé, s'il est louable d'étudier l'amélioration de l'aménagement de la piscine, il n'en demeure pas moins que ces deux données, aujourd'hui, ne sont pas maîtrisées et qu'on peut prendre le temps d'attendre avant d'aller plus en avant dans ce projet.

C'est pourquoi, le groupe Libéral refusera ce crédit d'étude.

M. STUDER : Adjoindre à la piscine un espace vert ne peut que nous réjouir. Il n'a évidemment pas l'envergure du pont-jardin envisagé à une époque, mais répond néanmoins à une demande croissante des usagers qui ne manquent pas de nous le faire savoir.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

Intégré de manière harmonieuse, il permettra enfin de combler l'absence d'une vraie parcelle de verdure, même si certains utilisateurs à qui elle serait destinée se trouveront fort éloignés de la pataugeoire ou s'ébattent ordinairement leur progéniture.

L'accessibilité de cette zone déterminera si elle peut être un espace tampon entre des badauds, pas toujours respectueux de nos installations, et le bassin plongeoir ou, au contraire, un cheval de Troie pour des gens moins bien intentionnés que les baigneurs recherchant calme et fraîcheur en toute sérénité.

En tout état de cause, les Verts ne pourront que donner leur aval à l'étude de ce projet que nous considérons nécessaire pour la détente des usagers.

M. FAVRE : On avait demandé en commission que notre acceptation soit liée à l'accord de la Commission des sites pour créer ce passage. Je crois savoir qu'une entrevue a eu lieu entre le Maire et la Commission des sites, est-ce qu'on pourrait en savoir un peu plus ?

M. CHOBAS : J'ai bien entendu l'intervention de M. Aeschbacher et du groupe Libéral qui souhaitent qu'on attende le bouclage des comptes de la piscine. Tout d'abord, pour celles et ceux qui n'y sont pas encore allés, je ne peux que vous inviter à vous rendre à la piscine de Marignac pour constater, de vous-mêmes, la teneur et la qualité des travaux qui ont été réalisés. Sachez, qu'effectivement, nous avons ouvert samedi passé et qu'il y avait déjà du monde, puisqu'il y a eu 2000 entrées le samedi et plus de 2500 le dimanche. Sachez que nous n'avons pas rencontré de problème particulier.

Sachez également que la qualité du travail a été appréciée, puisque le service des monuments et des sites, compte tenu de la mise à l'inventaire de cette piscine, était attentif aux travaux réalisés et que le résultat de ceux-ci les a tout à fait convaincus et réjouis.

Cela étant, s'agissant du bouclage du crédit de construction relatif à ces travaux, je ne peux que confirmer ce que j'ai annoncé en commission, à savoir que le crédit que votre Conseil a voté serait respecté. Sur l'urgence, je vous rappelle, qu'aujourd'hui, les travaux sur le passage inférieur, le passage sous l'avenue des Communes-Réunies, sont en cours et qu'il apparaît logique de poursuivre le raisonnement et l'aménagement de cette surface, en prolongeant cette plage de verdure et la liaison avec la piscine de Marignac.

A cet égard, il est vrai qu'un rendez-vous sur place a eu lieu entre le Service des travaux et constructions, le mandataire architecte et le directeur du patrimoine et des sites, M. Zumthor. La discussion a porté essentiellement sur l'accès depuis la piscine au parc. La solution qui semble aujourd'hui être celle qui convienne le mieux consiste en l'accès à la plage de verdure à travers l'utilisation de la rampe hélicoïdale existante, qui sera prolongée par une passerelle pour accéder à la plage de verdure. Cette solution, qui diffère de celle que nous avons imaginée consistant en un escalier depuis le bord du plongeoir a l'avantage de permettre un accès qui sera facilité pour les personnes à mobilité réduite ou pour les mamans avec leurs poussettes.

En conclusion, le directeur du patrimoine et des sites, M. Zumthor, a donné son accord de principe pour ce projet de plage de verdure, avec la liaison que j'ai énoncée, et les architectes doivent présenter leur projet définitif pour la deuxième quinzaine du mois

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

d'août, pour autant, bien sûr, que vous votiez ce soir le crédit que le Conseil administratif sollicite.

***L'arrêté 6) est accepté par 26 oui – 3 non – 1 abstention. (Voir Annexe).***

**7. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT –  
Séances des 9 mai et 6 juin 2005 –  
Rapporteurs : M. Karel STUDER et Mme Martine CASUTT**

---

**Association pour les colonies de vacances de la paroisse catholique-romaine  
du Christ-Roi – Prêt de Fr. 200'000.--**

=====

M. STUDER présente le sujet : La commission reçoit M. Terraz, Président de l'Association qui présente sa demande basée sur des travaux d'investissement importants à engager dans le bâtiment de cette colonie.

Celle-ci, basée à la Fouly dans le Val Ferret accueille depuis 1962 environ 1000 enfants par été, domiciliés à Lancy, dans d'autres communes du canton et même de France voisine.

A ce sujet, l'association bénéficie déjà d'une subvention indirecte accordée par la commune de Lancy à chaque enfant, soit Fr. 10.-- par nuitée. D'autres communes, notamment Bernex et Aire-la-Ville participent également sous forme de subvention à l'équilibre budgétaire de l'association.

Les diverses améliorations requises concernent les sanitaires, les mesures à prendre en matière de protection en cas d'incendie ainsi que les normes d'hygiène de plus en plus draconiennes chaque année.

Le total des ces investissements se monte à près de Fr. 650.000.-- et le financement est prévu comme suit :

Subvention de la Loterie Romande : Fr. 200.000.--

Subvention d'investissement de la ville de Lancy : Fr. 200.000.--

Les négociations menées avec le Conseil administratif de Lancy portaient sur une augmentation de la subvention sous sa forme actuelle, à savoir un droit de préemption renouvelable, ainsi que le remboursement des prêts consentis jusqu'à ce jour en cas de vente du bâtiment.

A l'heure des discussions dans le cadre de notre commission afin de débattre de cette subvention d'investissement, cette solution n'a pas rencontré un écho favorable auprès de M. Terraz qui aurait préféré une subvention sans conditions ou tout au moins pas les mêmes.

Mme CASUTT présente le sujet : La commission apprend avec étonnement que la colonie préfère un prêt à une subvention qui ne grèverait ses comptes qu'en cas de vente des bâtiments.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. LANCE : Je voulais répondre à une question d'un commissaire lors de la dernière séance de la commission. Concernant le prix du séjour pour un enfant de Lancy, il se monte à Fr. 400.-- pour deux semaines, tout compris bien entendu.

***L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

- 8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 29 mai 2005 -  
Rapporteur : M. Javier ALONSO  
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 6 juin 2005 -  
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
- 

**Aménagement et réaménagement de points de récupération enterrés –  
Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--)**

=====

M. ALONSO présente le sujet : La Présidente donne la parole à M. Chobaz qui explique que l'arrêté proposé est l'aboutissement des discussions récentes du Conseil municipal.

Le Conseiller administratif estime que dans ce type d'installation, plus on avance, plus les endroits envisageables deviennent difficiles d'accès. Les aménagements proposés dans ce projet sont réalisables et pertinents.

Un commissaire, allant dans le sens du Conseiller administratif considère que cet arrêté est la suite logique des discussions précédentes et propose que la commission passe au vote.

D'autres commissaires demandent des précisions concernant les points d'installation et la coordination de ces travaux avec le chantier du tram, précisions apportées par M. Deschenaux à la satisfaction des commissaires.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance apporte une correction sur l'emplacement du point de récupération du chemin des Semailles, c'est en fait au 16, de l'avenue des Communes-Réunies que sera installé le point de récupération.

Les commissaires étant sûrement tous convaincus du bien-fondé des points de récupération, il n'y a aucune intervention.

***L'arrêté 8) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

- 9. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 19 mai 2005 -  
Rapporteur : M. Javier ALONSO**
-

**Séance ordinaire du 23 juin 2005****a) Construction d'une serre horticole -  
Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--)**

=====

M. ALONSO présente le sujet : M. Chobaz rappelle brièvement l'historique du projet. En effet, l'ancienne serre du parc Emile-Dupont a été démolie pour laisser la place à la crèche « Espace de vie enfantine du Plateau ».

L'attention du Service des parcs, promenades et maintenance s'est reportée donc sur la possibilité d'installer une serre dans le parc Chuit.

Le dossier a été long à aboutir, déjà en ce qui concernait la serre elle-même, le dossier a suscité l'attention de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) dont les exigences ont obligé des changements dans le projet, notamment en ce qui concerne :

1. l'orientation de la serre qui a dû être modifiée
2. le matériel de construction : le plastic a dû être remplacé par du verre.

Un accord a été long à obtenir et ce n'est que depuis peu que l'autorisation de construire est en force.

M. Von Arx nous informe que cette serre répondra aux besoins de productions de la commune. À l'heure actuelle, le Service des parcs, promenades et maintenance ne sait pas où mettre ses plantes.

Un tunnel en plastique aurait été moins cher et aurait suffi pour les besoins du service.

Il s'agit d'une serre « froide », chauffée à 5 degrés au maximum, destinée à l'hivernage des plantes exotiques, des cannas et des plantes pour massifs.

Il évoque dans le détail :

- a) la surface de construction
- b) le lieu d'installation
- c) les matériaux utilisés
- d) l'aération
- e) l'accès à la serre
- f) le chauffage et les mesures d'économie d'énergie

Le surcoût lié au verre est de Fr. 30'000.--.

Après cette présentation, la Présidente donne la parole aux commissaires pour les questions

Les commissaires ont demandé au Service des parcs, promenades et maintenance : *Pour quelle raison on a affecté un tel montant pour les « divers et imprévus » pour un chantier qui ne devrait pas être très compliqué.*

M. Deschenaux répond qu'il y a une inconnue de taille. Le Télecable passe quelque part sous le terrain, mais personne ne sait exactement où. L'excavation peut donc réserver un certain nombre de surprises.

*« A-t-il été envisagé d'installer cette serre dans le parc Navazza-Oltramaré et de lier son exploitation à une activité d'accueil du public. D'autres communes proposent des*

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

*activités autour de leurs serres, en matière d'environnement, de conseil et de vente de fleurs. »*

Le Conseiller administratif rappelle que l'installation de serres dans le parc Navazza-Oltramare avait été envisagée par le passé, que le Conseil municipal en avait débattu longuement à l'époque pour finalement renoncer à cette idée. C'est la raison pour laquelle le projet a été transféré sur le parc Chuit où il existe déjà une serre et ce regroupement sera bénéfique à la bonne marche de la section des parcs et promenades.

M. Von Arx explique que la question d'un déménagement s'est posée pour deux raisons :

1. parce que les installations étaient obsolètes et le parc Navazza-Oltramare présentait l'avantage d'être orienté plein-sud.
2. L'intérêt était que la commune puisse cultiver ses propres plantes.

M. Deschenaux signale, que les communes proposant des activités autour de leurs serres disposent d'un service beaucoup plus important pour gérer leurs serres.

La garantie des prix étant limitée à 3 mois, comment s'assurer que le crédit qu'on nous propose de voter suffira à couvrir la dépense ?

M. Deschenaux répond que, dans le cas des collectivités, ce délai est forcément dépassé en raison des procédures. Le prix est garanti, sous réserve d'une augmentation des matériaux et l'entreprise devrait respecter le prix initial.

M. Chobaz ajoute que l'administration essaie toujours d'économiser dans ses projets.

La Présidente lit le projet d'arrêté et procède au vote. Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. FAVRE : Pour le groupe Démocrate-chrétien, comme il s'agit d'une serre de remplacement, le groupe acceptera ce crédit, mais cependant, à l'avenir, nous ne voterons plus aucun autre crédit pour la création de serres par la commune ; les privés font cela tout aussi bien et bien moins cher. C'est donc le dernier crédit qu'on votera pour les serres.

***L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**b) Prise de position de la Commission sur les propositions de l'Agenda 21  
Atelier du futur No 4 – « Gestion des déchets »**

=====

M. ALONSO présente le sujet : M. Chobaz rappelle que l'idée était de boucler ce dossier en faisant en sorte que la commission se prononce formellement sur les propositions formulées par l'Agenda 21 de Lancy. Il informe également qu'il transmettra la position du Conseil administratif pour chaque proposition de l'Atelier du futur.

La commission a auditionné M. Chambaz, Directeur du Service cantonal de gestion des déchets du Département de l'Intérieur, l'Agriculture et l'Environnement qui a évalué que notre commune agit de manière tout à fait convenable en la matière. Il a donné

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

également quelques orientations concernant la récupération des déchets de cuisine et la récupération du verre.

Un commissaire pose la question sur l'opportunité de modifier les fiches- actions selon les orientations nouvellement arrivées, avant de les voter, il est rappelé que les fiches peuvent s'adapter en tout temps en fonction de la réalité des besoins et des pratiques.

La présidente propose de passer en revue chaque fiche-action, l'une après l'autre, ce qui est fait consciencieusement par la commission, qui s'est prononcée sur celles-ci en votant chacune d'entre elles après lecture et discussion. 2 fiches n'ont pas fait l'objet d'un vote :

La fiche action No 1 concernant la consultation systématique du Service des parcs, promenades et maintenance sur la gestion des déchets lors des nouvelles demandes d'autorisation de construire et lors de la préparation des plans localisés de quartier. En effet, le Conseiller administratif a informé qu'elle est déjà en vigueur.

La fiche action No 5 car sa mise en pratique s'avère difficile ; il a été proposé d'intégrer cette problématique dans les fiches action sur l'information.

Les 5 fiches-actions votées ont été acceptées à l'unanimité.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais prendre position après le vote, je désirerais que vous me donniez la parole à ce moment-là.

M. AUGSBURGER : Je vous prie de prendre la parole maintenant.

Mme BUUNK-DROZ : Comment l'information sera-t-elle donnée à la population et aux personnes concernées ? Quelle stratégie allons-nous adopter ? Qui s'en charge ? Est-ce le Conseil administratif ? Est-ce que ce sera transmis à la commission de l'information qui devra alors imaginer comment transmettre l'information, soit par exemple, accepter une des propositions de l'atelier-information qui était de former un groupe d'information systématique pour l'Agenda 21 ?

Alors, en voyant que maintenant on arrive à des résultats par rapport à tous ces projets, puisqu'on les vote en commission, certains sont refusés, certains sont votés, je pense qu'il est utile que nous envisagions l'acheminement de l'information.

M. CHOBASZ : Avant de passer la parole à M. Lance qui souhaite certainement la prendre, j'aimerais vous dire que, dans le cadre de ces fiches-actions, en tous les cas sur cet atelier du futur « gestion des déchets », il est apparu qu'effectivement, passablement des propositions ou des problématiques soulevées avaient un lien avec une information donnée ou à donner. Cette information pouvait être générale ou sectorielle, selon qu'on envisageait de s'adresser à toute la population ou à certaines catégories de la population, comme par exemple certaines entreprises.

Dans l'intervalle, nous avons reçu des nouvelles fiches-actions que nous remettrons à la commission de l'environnement. Il s'avère qu'effectivement cet élément d'information ressort également de ces nouvelles fiches. Je vous laisserai apprécier Mme la Présidente qui s'occupe de cet aspect information, de savoir si votre commission désire s'en saisir. En tous les cas, dans le cadre du service des parcs, promenades et maintenance, nous réfléchissons pour intensifier l'information que nous

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

donnons d'ores et déjà sur ce sujet. On ne part pas de zéro en la matière, puisqu'il y a quand même passablement d'informations ou d'incitations qui sont remises à la population et aux entreprises sur le tri et la récupération des déchets. Dans le cadre du budget de fonctionnement 2006, nous augmenterons l'effort financier sur cet aspect-là, de manière à augmenter encore sa qualité et essayer de rendre l'information qu'on transmet la plus percutante possible.

D'ores et déjà, sur ce sujet-là, nous ferons nous-mêmes des efforts mais,, si dans le cadre des réflexions de votre commission, vous avez des propositions, cela n'empêche pas à l'un ou l'autre des Conseillers municipaux d'en émettre et que le Conseil administratif s'y rallie, si vous les approuvez. Je ne pense pas que ce soient des efforts qui soient en contradiction.

M. LANCE : En tant que délégué à l'information, je suis un peu étonné par la remarque de Mme Buunk-Droz, puisque nous en avons parlé à deux reprises lors des dernières commissions de l'administration et information. Je crois que c'est la volonté même d'informer au sujet de ces fiches du développement durable, déjà en utilisant les moyens actuels, c'est-à-dire le Lancéen et le site Internet qui existe. Concernant la proposition d'Elan 21, soit l'envoi d'e-mails à certaines personnes, nous en avons parlé à la dernière commission, nous allons donc l'étudier, nous avons demandé, selon le vœu de la commission, à un expert en communication de juger ce moyen d'information, et comme l'a dit M. Chobaz, nous allons transmettre l'information à travers les services de la mairie. C'est sûr que cette information va suivre, je peux vous le confirmer.

Mme BUUNK-DROZ : La raison pour laquelle j'ai posé la question, c'est que pour moi, ce n'est vraiment pas clair. La commission avait refusé d'entrer en matière sur l'information, parce qu'il n'y en avait pas. Maintenant, qu'il y en a, je me suis permise de poser cette question dans l'assemblée officiellement. En fait, rien n'est très clair pour cette commission, et je pense qu'actuellement, il y avait non-entrée en matière sur les différents projets.

***Vote accepté à l'unanimité.***

**c) Divers**  
=====

M. ALONSO présente le sujet : Un commissaire a constaté que le chantier du tramway a provoqué un empiètement supplémentaire sur le parc de la Mairie et demande si cela était prévu.

M. Chobaz répond que la commune ne connaîtra la taille du terrain perdu qu'à la fin du chantier, car celui-ci nécessite des emprises plus généreuses pendant les travaux. Il considère qu'il est évident que des emprises subsisteront malgré l'intention de les diminuer au minimum. Un géomètre sera mandaté à la fin du chantier afin d'établir le relevé exact.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005****10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 8 juin 2005 -  
Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF**

---

**a) Election du Président et de la Vice-présidente**  
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Yves Favre est élu à la Présidence et Mme Andrée Jelk-Peila à la Vice-présidence à l'unanimité.

**b) Vente de la parcelle Pisteur, 61, chemin des Verjus**  
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet (cliché) : Cette parcelle est située en venant du chemin des Verjus à l'angle du cheminement qui longe les terrains de football des Fraisiers. Dans le prolongement de cette parcelle, se trouve un parc public avec des jeux d'enfants. La parcelle avait été achetée en son temps par la Commune pour y placer les vestiaires de football. Cette idée ayant été abandonnée, elle a été louée de nombreuses années et aujourd'hui, inoccupée, elle se trouve dans un état vétuste. Des travaux lourds seraient à entreprendre pour la rendre habitable, et la meilleure solution serait de la démolir.

Une étude, dans le but de vendre cette parcelle, a été confiée à un architecte bien connu de notre Conseil municipal. Ce dernier préconise de reporter les droits à bâtir du parc sur la parcelle pour optimiser le bien-fonds de la Commune. Cette dernière pourrait donc vendre les 1300 m<sup>2</sup> de terrain, ainsi que les 972 m<sup>2</sup> de droits à bâtir du parc sur la base de la densité usuelle de 0.2. Le potentiel à construire serait de 455 m<sup>2</sup>.

Pour augmenter l'attractivité de cet objet en portant la densité à 0.3, le potentiel à bâtir est de 680 m<sup>2</sup>. Avec une densité de 0,4, la construction occuperait 910 m<sup>2</sup>, ce qui laisserait peu de terrain libre. En outre, une servitude de distance et vue droite le long de la limite de propriété serait à créer entre la parcelle 11O2a (villa) et la parcelle 11O2b (parc public). La Commune pourrait retirer Fr. 1,2 million de la vente de cette parcelle.

L'architecte rappelle également que le site a des avantages par la vue magnifique qui s'offre, mais aussi des désavantages avec la proximité des terrains de football et leur éclairage.

La Commission s'est déclarée favorable d'accorder une dérogation jusqu'à 0.3 quel que soit le projet, avec toutefois l'éventualité d'augmenter cette densité si le projet qui sera présenté, se révélera hautement attractif.

**c) Droit de superficie pour la Coopérative de Lancy-Square**  
=====

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Il s'agit de la construction d'un immeuble en coopérative, immeuble situé dans le périmètre du plan localisé de quartier entre le chemin des Pâquerettes, le chemin du Gué et la route de Chancy.

Il est rappelé le principe d'une coopérative : pour devenir coopérateur, il faut acheter des parts par nombre de pièces et le loyer du logement est ensuite calculé en fonction de cet achat.

La Commune met le terrain à disposition en donnant un droit de superficie pour une durée de 99 ans. Passé ces 99 ans, la Commune redevient propriétaire du terrain.

La démarche est simple mais comporte des aspects techniques assez compliqués, qui sont énumérés dans l'arrêté que nous devons prendre ce soir.

Le projet de la coopérative de Lancy-Square est similaire à celui de la Coopérative du Clos des Semailles.

La rente foncière est déterminée par le taux d'intérêts appliqué par la BCGe et elle est indexée tous les 10 ans à l'indice suisse des prix à la consommation. Il faut souligner que si le taux diminue, le loyer diminue, et inversement.

Plusieurs commissaires se prononcent pour une indexation tous les 5 ans et demandent qu'une harmonisation soit apportée dans les coopératives de la Commune.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. FAVRE : J'ai juste une question au Conseiller administratif délégué. Dans la discussion, comme l'a dit la rapporteuse, on avait évoqué la possibilité de 5 ans, et je vois que dans l'arrêté, on parle de 10 ans. Est-ce qu'on maintient les 10 ans vous deviez je crois voir avec le promoteur et avec les autres coopératives.

M. BAERTSCHI : En effet, c'est par rapport à la demande de la commission qui a, à juste titre, demandé que les différentes coopératives de Lancy soient traitées de la même manière. En effet, l'arrêté que vous avez voté, il y a quelques années, pour la Coopérative du Clos des Semailles, parlait des 10 ans, c'est l'unique raison pour laquelle, nous avons tenu compte du taux pratiqué par la Banque Cantonale diminué d'un 1/4, comme pour la Coopérative du Clos des Semailles, nous avons aussi repris la rente foncière indexée tous les 10 ans à l'indice suisse des prix à la consommation. Vous savez bien que tout cela ne veut pas dire grand-chose. L'indice suisse des prix à la consommation n'a qu'un faible rôle par rapport au taux hypothécaire, on l'a mis pour purement être logique par rapport à ce qui existe. Si vous désirez mettre 5 ans, cela ne me gêne pas, simplement on serait en contradiction avec ce que la commission a demandé.

M. FAVRE : Est-ce que vous avez parlé aux promoteurs de cette éventualité ?

M. BAERTSCHI : Les promoteurs sont tout à fait d'accord d'accepter nos conditions.

M. FAVRE : Même si c'est 5 ans ?

M. BAERTSCHI : Non. Ce sont les promoteurs qui nous ont rendus attentifs au fait que le premier arrêté n'était pas conforme à ce que nous avons fait au Clos des Semailles.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

C'est tout à leur honneur de nous avoir rendus attentifs au fait que, dans un premier temps, on parlait de 5 %, mais les 10 ans paraissent toujours sur le premier arrêté. Donc, là nous baissons, je dirai, la rente foncière, ce qui est tant mieux pour les locataires.

M. FAVRE : Je vous rappelle que les taux en 92 ou 95, il y a 10 ans, étaient à 8 %, donc de 8 % à 3 %, cela fait une différence de 50 % sur la part des loyers affectés aux terrains, et cela fait environ 10 % d'augmentation sur les loyers, donc ce n'est pas une mince affaire. Il faut bien être conscient de la chose.

M. BAERTSCHI : Le taux d'intérêt correspond à celui de la Banque Cantonale de Genève, il change aussi.

M. FAVRE : Mais le taux de la Banque Cantonale de Genève il y a 10 ans, était à 8 % sur le terrain de la commune représente le 20 % du total de l'opération, selon le plan financier de la direction du logement, donc si la part du terrain double, les locataires risquent d'avoir des sauts de loyers plus conséquents.

M. BAERTSCHI : Je ne peux que confirmer ce que j'ai dit tout à l'heure.

***L'arrêté 10b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**d) Recensement des villas propriétés de la Ville de Lancy -  
Petit-Lancy Village**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Ce recensement a été demandé dans le but d'avoir la maîtrise de certains terrains dans la perspective de réaliser des projets.

Sur le plan, les zones en jaune représentent la zone villa. Les zones en vert sont les zones sportives ou de verdure :

- Chemin de l'Avenir 3,5,7,9 : en zone de développement 3, limite entre Onex et Lancy. Villa no 7 louée à des privés.
- Chemin du Bac 13-15 : villas achetées à l'Institut Florimont et occupées par les professeurs de l'Institut au 1er étage, les rez sont des ateliers de menuiserie.
- Route de Chancy 49-51 : font partie d'un plan localisé de quartier et sont louées
- Avenue du Cimetière 26-28-32 : situées dans le périmètre du plan directeur des Marbriers, villas louées.
- Chemin de la Colline 2 : dans parc Navazza, villa réaménagée avec 2 appartements
- Chemin Daniel-Ihly 13, 15, route de St Georges 67, 73, chemin des Tattes-Brûlées 12 : situées dans le Plan directeur des Marbriers, en cours d'échange avec l'Etat, le 67 route de St-Georges pour construire l'école des Marbriers. Villas louées.
- Chemin des Erables 11, 13, 15 : louées, dans périmètre où se trouvent les serres du Service des parcs, promenades et maintenance
- Chemin Fief-de-Chapitre 2,4 : les droits à bâtir ont été reportés sur les immeubles voisins
- Chemin du Fort-de-l'Ecluse 3, 5, 5a, 9 : Villas devant le terrain synthétique du Lancy Sports.
- Chemin Gaimont 7, 9 : secteur en attente car à la limite de la zone verte

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

- Ch. du Gué 73, 77, 79 : se trouvent sur le plan localisé de quartier de Lancy-Square
- Avenue des Morgines 33 : chalet loué avant terrain d'aventures.
- Chemin des Pâquerettes 6, 11, 28 : sur le 28 serait construite la maison de la Sécurité
- Avenue du Plateau 2, 4a : garderie au rez appartement à l'étage, 4b = au rez une salle à louer, à l'étage un appartement, 4c : louée à Trajets
- Chemin de la Pralée 1, 3 : anciennes maisons
- Chemin du Progrès 6, chemin de la Station 8, 18 : villas ouvrières des années 50 ayant une certaine valeur
- Chemin des Recluses 13 : dans zone villa
- Chemin de la Solitude 4, 6 : villas louées. Au 8, se trouve le parascolaire
- Chemin de Surville 10 : occupée par l'OCPI, à côté de la Mission de Chine
- Chemin Val d'Aire 2 : villa louée
- Chemin de la Vendée 2, 3, 6, 9, 12, 14, 20, 33 : ces villas représentent le noyau du vieux village du Petit-Lancy
- Vieux-chemin-d'Onex 7: va être occupée par l'Association des habitants des Mouilles avec des associations ouvertes au public.

**e) Divers**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Au chemin des Clochetons, un commissaire relève que la chaussée a été ouverte et refaite plusieurs fois en raison de travaux, il ne comprend pas pourquoi l'on ne peut pas grouper ces travaux. Il lui est répondu que cet état de fait est engendré par des projets parallèles inhérents à la transformation de l'école du Petit-Lancy, qui a connu du retard dans l'acceptation des travaux.

A la question de savoir où obtenir tous les détails sur l'avancée des travaux du tram, il est répondu que M. Rusconi se trouve à disposition selon un horaire bien défini dans l'arcade de l'ancien magasin Schickli.

Il est signalé que l'arrondi du chemin du 1er-Août a été supprimé, l'endroit est maintenant dangereux et les ASM s'en occupent.

Un commissaire mentionne que l'indication de l'itinéraire pour se rendre au parking Louis-Bertrand n'est pas assez visible, serait-ce la raison de sa faible fréquentation ? Il semble que ce manque n'en est pas la cause.

**11. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 9 juin 2005 -  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**


---

**a) Election de la Présidente et du Vice-président**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : La commission procède au renouvellement du poste de présidente en réalisant Mme Dilonardo et du poste de vice-président en réalisant M. Maillard.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005****b) Salle omnisports du Rolliet – Point de la situation**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Chobaz nous rappelle que l'Etat de Genève va construire une école post-obligatoire au Rolliet sur la commune de Plan-les-Ouates. Cette école comprendra trois salles de gym et, la Ville de Lancy s'étant associée à ce projet, pourra bénéficier également de l'utilisation de ces salles. M. Côte précise que ce projet a fait l'objet d'un concours et que Plan-Les-Ouates et Lancy ont pu compléter le cahier des charges des ces salles afin de permettre à leurs sociétés sportives de les utiliser. La plus-value étant prise en charge par les communes respectives, soit Fr. 1,5 million pour Lancy. A plusieurs questions des commissaires, il est répondu qu'il s'agit de salles polyvalentes donc permettant la pratique de la plupart des sports existants, y compris au niveau de compétitions. La location sera gérée par le canton et fera l'objet d'une convention.

**c) Tennis club des Fraisiers – Achat d'une bulle sur 2 courts de tennis -  
Demande de crédit (Fr. 400'000.--)**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Chobaz rappelle que le projet de couverture de deux terrains de tennis n'est pas nouveau. L'autorisation a été délivrée sans opposition et il ne reste plus qu'à régler aujourd'hui l'aspect financier. Le président du club nous dresse un état des lieux de son club et nous présente le plan financier. Il précise que cette bulle serait également une bonne chose pour les juniors qui doivent actuellement s'entraîner en hiver dans des salles de gym.

Le responsable financier du club complète les informations du président en précisant que la durée de vie est entre 12 à 15 ans et que le club a calculé l'amortissement sur 12 ans. L'usure accrue des deux courts couverts l'hiver a également été prise en compte dans le budget. En réponse aux questions des commissaires, il est précisé que c'est le club qui se chargera du montage et du démontage et que l'horaire d'utilisation s'arrête à 20h30 afin d'être attentif au voisinage. Par ailleurs, la bulle sera chauffée au gaz à 13 degrés. La commission accepte à l'unanimité cet arrêté.

M. JAQUET : J'accorde personnellement beaucoup d'importance à l'activité physique, je fais encore du vélo, de la marche, du ski, j'apprécie le tennis, dans lequel la Suisse a toujours été bien représentée au niveau international.

Toutefois, dans le cas particulier, je me pose quelques questions. Lors de la dernière législature, j'étais membre de la Commission des sports, il y avait déjà eu une demande de subvention accordée pour des réparations d'un Club-house, la cuisine, etc., pour un montant d'environ Fr. 150'000.--. Il était précisé alors qu'il s'agissait d'une subvention exceptionnelle et unique pour un club privé.

Il s'agit apparemment d'une procédure d'urgence, pourquoi ? La proposition, me semble-t-il, pour un montant de ce genre aurait dû être présentée à la Commission des finances et logement.

On dit qu'il y a un but social, il n'en est pas du tout question dans le procès-verbal de la Commission des sports. Le club du Petit-Lancy a déjà une telle installation, il y a encore des places libres. Par conséquent, les amateurs de tennis pourraient très bien

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

s'inscrire pour la saison d'hiver dans le club du Petit-Lancy momentanément. Je crois que nous n'avons pas à nous mêler de rivalités inter-clubs aux dépens des finances de la commune.

Ma proposition serait de renvoyer ce projet à la Commission des finances et logement. Il n'y a pas de raison qu'il y ait une telle urgence.

M. LANCE : J'aimerais préciser que cette somme de Fr. 400'000.-- était prévue au budget des investissements 2005. Cette somme faisant partie intégrante du budget que le Conseil administratif a voté, il n'y a donc pas de raison qu'elle passe en Commission des finances et logement.

M. CHOBAS : S'agissant de l'urgence, ce n'est pas une urgence absolue. J'ai eu l'occasion d'expliquer, aux membres de la Commission des sports, que l'autorisation de construire avait été délivrée après plusieurs mois dans la deuxième quinzaine du mois d'avril, qu'il convenait d'attendre de savoir si cette autorisation serait querellée ou pas, et ainsi d'attendre les 30 jours au-delà de la publication de l'autorisation dans la Feuille des avis officielle.

Fort du constat, qu'il n'y avait pas eu de recours dirigé contre cette autorisation, le club a pris contact avec moi pour lancer l'opération du financement, étant précisé, que l'objectif consiste à mettre en place cette bulle pour l'automne prochain, soit pour la deuxième quinzaine d'octobre, et que, par conséquent, compte tenu des échéances et, notamment, de nos dates de réunions, il apparaissait nécessaire de voter sur cet objet au mois de juin, d'où la soumission de la demande de crédit directement à la Commission des sports puisqu'il n'était pas nécessaire de passer devant la Commission des finances et logement.

Autre élément, sur un plan sportif, il n'y a pas, à ma connaissance, de concurrence ou de querelle entre les deux clubs, il y a une complémentarité. Il faut savoir que le tennis club du Petit-Lancy a un taux d'occupation de sa bulle qui est relativement élevé. Je parle d'un taux qui avoisine les 80 %, 80 % calculés sur l'ensemble des heures d'utilisation 7 jours sur 7, depuis 7 ou 8 heures le matin jusqu'à 22 heures. La demande est donc réelle, puis même si le tennis club du Petit-Lancy accueille durant quelques heures en hiver les juniors du tennis club des Fraisières, cette offre n'est manifestement pas suffisante et le club de tennis du Grand-Lancy avait besoin et a besoin de cette bulle.

Dernier élément, il est vrai que, dans le temps, nous avons accepté la rénovation du club house, notamment de la cuisine. Le comité de l'époque n'avait plus envisagé la perspective de cette bulle. Il semblait en effet que le problème n'était pas simple à régler, ce qui était vrai, et c'est le nouveau comité qui a relancé la machine et qui a voulu aller jusqu'au bout de la démarche, en déposant une requête en autorisation de construire avec évidemment l'aval du Conseil administratif. Nous sommes sur notre terrain et le Conseil administratif a contresigné la demande d'autorisation de construire.

Voilà, il n'y a pas d'élément particulier dans le cadre de cette démarche. Je crois que nous pouvons répondre de manière, si ce n'est objective, en tous les cas la plus simple et la plus directe possible à vos interrogations, M. Jaquet.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

M. PEREZ-IRIARTE : Lorsqu'on doit se positionner par rapport à un objet, qu'on puisse avoir un bilan énergétique de ce que ça va représenter au niveau des énergies pour la commune. On parle de fiches-actions pour faire des économies d'énergie. Je ne sais pas comment va fonctionner cette bulle. J'aimerais qu'on ait à l'avenir ce réflexe de connaître la dépense énergétique quand on vote un objet.

M. JAQUET : Je suis surpris par la facilité que nous avons à voter des investissements, alors que cela est très différent pour les frais de fonctionnement, par exemple, l'engagement de personnel supplémentaire pour des activités de prévention qui paraissent essentielles, comme cela a été évoqué lors de la dernière séance de la Commission des affaires sociales.

M. AUGSBURGER : On vote la proposition de M. Jaquet.

La proposition est rejetée à la majorité évidente.

***L'arrêté 11c) est accepté par 26 oui – 0 non – 4 abstentions. (Voir Annexe).***

**d) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Chobaz confirme la date d'ouverture de la piscine, soit le 18 juin. Cette dernière sera ouverte jusqu'au 25 septembre.

Il revient ensuite sur la subvention extraordinaire pour les jeunes sportifs lancéens dans le cadre de l'année du sport. Le Conseil administratif a écrit aux différents clubs et, en fonction des nombreuses réponses reçues, il sera nécessaire de préciser les modalités d'attributions. Il informe ensuite la commission d'une subvention extraordinaire en faveur du Lancy Natation dans le but d'acheter un système de chronométrage.

Il termine en évoquant le stade de Genève. Une réunion entre les divers partenaires a eu lieu. Zschokke serait prêt à abandonner une partie de sa créance. Affaire à suivre donc.

En réponse à un commissaire M. Chobaz informe qu'un système de caméra avec ouverture à distance de la porte sera installé prochainement à la salle omnisports du Petit-Lancy.

**12. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 2 mai 2005 -  
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****Conférence culturelle genevoise**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Une proposition de résolution d'adhésion de la Commune à la Conférence culturelle genevoise nous a été soumise par le Conseil administratif.

## Séance ordinaire du 23 juin 2005

La Conférence culturelle, qu'est-ce ?

Un rapport de travail rendu aux autorités cantonales en février 2001 a mis en évidence l'abondance de l'offre culturelle genevoise, ainsi que le rôle déterminant joué par les communes, l'Etat n'intervenant qu'à titre subsidiaire. Elle a également fait apparaître un fort "effet de débordement". Les cercles des bénéficiaires des prestations culturelles dépassent largement celui des habitants d'une commune.

Ce rapport démontre que la répartition actuelle des tâches et des modes de financement n'offre pas de garantie sur la pérennité de certaines institutions et aussi qu'il est difficile de mettre en place une véritable politique culturelle coordonnée.

Depuis la reddition de ce rapport, des discussions ont eu lieu entre le Département de l'instruction publique, la ville de Genève et l'Association des communes genevoises autour du projet de création d'une structure de concertation, de coordination, et de décision en matière de politique culturelle.

Les négociations ont abouti à l'élaboration d'une convention qui a reçu l'assentiment en 2004 des autorités cantonales et de la ville de Genève, ainsi que l'aval de l'assemblée plénière de l'Association des communes genevoises. Celle-ci s'inscrit dans le cadre juridique existant. Elle n'apporte aucune modification à la répartition des compétences entre les communes et l'état ni entre leurs différents pouvoirs.

La Conférence culturelle genevoise reçoit les attributions suivantes :

- assurer la pérennité des institutions et des manifestations culturelles reconnues d'intérêt cantonal ou régional par les parties,
- encourager l'accès de tous à la culture, diversifié;
- établir les priorités communes de la politique culturelle genevoise ;
- assurer la planification matérielle et financière des investissements culturels d'intérêt cantonal et régional;
- coordonner l'offre culturelle;
- définir les critères de soutien aux institutions et aux manifestations culturelles reconnues d'intérêt cantonal ou régional;
- arrêter le choix de ces institutions et de ces manifestations compte tenu de l'évaluation du forum institué par la convention;
- évaluer périodiquement les prestations culturelles, y compris privées, en fonction de leur intérêt communal, cantonal, régional, national ou international.

La Conférence est composée du Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, d'un Conseiller administratif de la ville de Genève en charge de la culture, d'un membre du Conseil administratif ou de la mairie de chaque commune signataire. Les décisions ne peuvent être prises qu'à la majorité des membres, mais en tout cas avec les voix de la ville et du Canton. Peuvent aussi participer avec voix consultative des représentants de l'Association des communes genevoises, de la Confédération, du canton de Vaud, des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Elle prévoit la mise sur pied de deux organes :

- un organe de planification et de coordination composé de membre de l'administration de chacune des entités signataires. Il est chargé de préparer le travail de la Conférence;

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

- un forum d'évaluation composé de cinq experts indépendants chargé de procéder périodiquement à l'inventaire et à l'évaluation des prestations culturelles privées et publiques.

Nous avons discuté en commission de plusieurs aspects du texte de la Convention. Celui-ci ne peut plus être modifié. L'aspect financier a été aussi soulevé. M. Lance souligne que la seule contrainte est de participer aux frais de fonctionnement, ce qui représente une somme peu importante, car la Conférence n'a pas pour tâche de financer des projets.

M. Lance insiste sur le fait que la Conférence est un lieu d'échange où seront débattus tous projets culturels. Il évoque l'exemple de la Maison de la Danse que la commune prévoit d'installer dans le centre socioculturel.

Mme Mamie ajoute que le but est d'éviter des risques de doublons, comme par exemple la création de deux salles de concerts proches l'une de l'autre. Un projet adopté par la Conférence obtiendra une forme de reconnaissance utile pour obtenir des appuis extérieurs publics ou privés. Elle donne aussi le festival Hip-Hop en exemple que Lancy met sur pied avec d'autres communes. Cela peut être le cas de la Maison de la danse contemporaine qui pourrait obtenir plus facilement un soutien de la Confédération.

A la question d'un commissaire demandant si d'autres communes ont déjà accepté la convention, M. Lance répond l'ignorer à ce jour. Il précise que certains magistrats déclarent que leur commune en fait assez en matière culturelle. Mais, il est judicieux d'avoir une vision plus large et de considérer l'ensemble de l'espace régional.

Un commissaire se demande s'il n'y a pas de risque de voir un projet imposé à la commune ou lui être retiré.

M. Lance répond par la négative et rappelle que les projets communaux sont financés par les communes. Il ajoute que ce n'est pas la Conférence qui décidera de l'emplacement des manifestations.

Au vote, la résolution de soutien à la Conférence culturelle est acceptée par 5 voix et 1 abstention.

M. LANCE : Je voulais répondre à une question qui a été posée en commission concernant les frais de fonctionnement de cette conférence culturelle. Suite à différents contacts entre certaines communes, la Ville de Genève et l'Etat, il a été décidé que ces frais de fonctionnement seraient pris en charge avec un tournus annuel entre le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, le service des affaires culturelles du Département de l'instruction publique et le secrétariat général de l'Association des communes genevoises.

Comme on l'a dit, ces frais de fonctionnement sont minimes, ils seront pris en charge par ces trois entités.

D'autre part, concernant la question de savoir si d'autres communes avaient adhéré à cette conférence, plusieurs communes sont prêtes à soumettre cette résolution à leur Conseil municipal durant ce mois de juin, en particulier : Plan-les-Ouates, Meyrin, Carouge et Presinge.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

**Résolution acceptée par 26 oui – 0 non – 4 abstentions. (Voir Annexe).**

**13. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séances des 20 avril et 8 juin 2005 -  
Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF**

---

**Projet de plan directeur du quartier des Semailles**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet (cliché) : Séance du 20 avril - Lors de cette séance, chaque groupe a fait ses observations quant à ce projet, et l'Etat établira un plan définitif en tenant compte ou non des remarques émises par la Commission.

Il est tout d'abord rappelé que lors d'une réunion avec L'Association des Passereaux, ces derniers se sont prononcés sur des petits immeubles plutôt que des tours et proposent des immeubles de 5 étages, plus attiques côté Communes-Réunies, des immeubles de 4 étages plus attiques côté chemin des Palettes, les autres zones, des immeubles de 3 étages plus attiques.

Sur la nouvelle version du plan, l'école est maintenant située sur la parcelle Vodoz qui se trouve en 3ème zone de développement et offre ainsi l'avantage de ne concerner qu'un propriétaire de parcelle.

Un groupe souhaite une mixité de l'habitat, est opposé à l'école sur la parcelle Vodoz qu'il faut conserver dans son état, souhaite que la hauteur d'une des 3 tours soit diminuée pour construire à la place 2 petits immeubles, et enfin désire conserver 6 petites maisons au chemin des Rambossons.

Pour d'autres, les tours ne font pas l'unanimité et ils proposent de créer des murs antibruit sur l'avenue des Communes-Réunies. L'architecture des tours devrait être repensée pour ne pas en faire des blocs anonymes.

Certains estiment que les villas existantes ne sont pas à conserver puisqu'une fois les tours construites, les propriétaires s'en iront. Ils sont favorables à ces tours avec les espaces verts, dégagés à leurs pieds. L'école projetée serait trop éloignée des immeubles.

D'autres désirent conserver l'école sur la parcelle Vodoz et garder les tours telles qu'envisagées.

Pour un autre groupe, ils sont également favorables à l'école sur la parcelle Vodoz, lieu permettant de protéger les enfants des grands axes. Le groupe se pose néanmoins des questions quant à la mixité par rapport à la péréquation financière.

Finalement, un groupe accepte les tours et propose un concours d'architecture pour leurs façades afin de ne pas se retrouver avec de gros blocs de béton impersonnels, le style d'architecture conditionnant également les modes de vie.

La mixité devra être respectée, et la densité ne pas descendre en dessous de 1 %. Les avis sont partagés quant à l'emplacement de l'école.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

Il est précisé que dans le projet Sovalp, une école est prévue. Cette école se trouverait alors à même distance du quartier Lancy/Semailles que l'école sur la parcelle Vodoz, ce qui peut induire la possibilité de faire l'économie d'une école.

En outre, L'Etat est propriétaire des parcelles où seraient érigées les tours et la FPLC est en train d'acquérir des terrains dans le périmètre. Il est rappelé que le but de la FPLC est d'acheter des terrains pour ensuite les revendre à des Fondations qui construisent des HBM. La Commune doit donc veiller à demander une juste répartition des logements sociaux afin d'éviter de se retrouver avec les tours en régime HBM uniquement.

Il est finalement relevé qu'un plan directeur de quartier est un nouvel instrument mis à disposition des communes permettant à ces dernières de formuler leurs remarques et d'émettre leurs souhaits avant que l'Etat procède à l'établissement du plan localisé de quartier.

*Séance du 8 juin* - Suite à la séance du 20 avril, il est remis à chaque commissaire la dernière mouture du plan directeur de quartier qui est un projet de compromis et qui sera soumis au Département de l'intérieur, agriculture et environnement et au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour études. Ces derniers donneront leurs préavis, établiront un plan de synthèse, le plan directeur de quartier passera ensuite en enquête publique, et le projet reviendra devant la Commission et le Conseil municipal.

Les éléments importants du plan sont la circulation modérée, une densité de 1,0, une morphologie différenciée des bâtiments, l'arborisation avec des espaces ouverts.

Les tours sont donc rez + 14 avec des activités et services au rez et 1er niveau. Les façades des tours feront l'objet d'une architecture différenciée afin d'en casser l'aspect bloc de béton. Au pied des tours, le futur parc des Semailles.

Entre le chemin des Rambossons et le chemin des Palettes, une répartition de maisons rez + 2. Le long de l'avenue du Curé-Baud, des maisons rez + 3 + attique.

La parcelle à côté du cimetière, maisons rez+ 2 + attique et rez + 3. L'école est prévue sur la parcelle Vodoz (pastille bleue).

Les surfaces mauves représentent des bâtis à maintenir pour équipement ou service de quartier. Les pastilles mauves représentent des emplacements à créer pour équipements publics de quartier.

L'amorce du mail avec des arbres entre le chemin Emile-Paquin et le chemin des Mésanges se poursuit jusqu'au chemin des Palettes.

Au chemin des Palettes, le terre-plein central sera accessible aux piétons et prolongé sur le 2ème tronçon du chemin des Palettes jusqu'à l'avenue du Curé- Baud.

Une contre-route à l'avenue des Communes-Réunies sera la voie d'accès principale. Les dessertes aux maisons seront semi-publiques. Les flèches indiquées sur le plan représentent les parkings qui seront tous souterrains et qui pourront absorber 890 véhicules. Ils sont situés avenue du Curé-Baud, chemin Emile-Paquin, avenue des Communes-Réunies, chemin des Palettes. Il a été compté 1,3 place par habitant et 1

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

place visiteur pour 8 logements.

Un réseau de cheminements piétonniers parcourra ce quartier avec notamment la liaison chemin des Verjus, chemin Emile-Paquin, Centre Marignac (pointillés vert foncé). Les pointillés en vert clair représentent les parcours privilégiés de quartier.

Les pastilles bleues correspondent aux arrêts de tram, soit piscine et Palettes.

Le président relève qu'il n'a pas été tenu compte d'un projet de construction qu'un propriétaire avait déposé dans ce périmètre. Il lui est répondu que ce propriétaire ne s'étant pas manifesté, sa demande n'a pas été prise en considération.

Le Conseiller administratif rappelle aux commissaires que l'approbation de la résolution qui sera votée en plénière, sera un signe à l'Etat du soutien de ce plan directeur de quartier par notre Conseil municipal.

La Commission a approuvé cette résolution par 9 oui et 1 abstention.

Mme CASUTT : Etant donné que j'ai une propriété sur la parcelle, j'ai l'obligation de m'abstenir, d'intervenir et de voter. Donc, je m'abstiendrai.

M. RICHERT : Lorsque le plan directeur de quartier Semailles / Palettes a été présenté pour la première fois devant ce Conseil, j'avais approuvé le souci de son élaboration, qui aurait permis d'avoir une vision d'ensemble cohérente du quartier et non un amalgame de plans localisés de quartiers disparates.

Je m'opposais cependant au projet tel qu'il nous était présenté, parce qu'il faisait fi de la volonté populaire exprimée lors de l'acceptation de l'initiative de l'Alu et qu'il ne correspondait pas non plus au contre-projet du Conseil municipal. En un mot, une urbanisation trop lourde pour un quartier déjà passablement construit mais encore agréable et verdoyant.

Or, le projet soumis à résolution ce soir ne varie que très peu de la première mouture. Selon moi, avec deux petits plus et un gros moins. Les petits plus : la prolongation du mail piétonnier parallèle à l'axe Semailles/Curé-Baud, prolongation d'ailleurs demandée par la commission de l'aménagement du territoire, et le maintien d'une villa initialement rayée de la carte, soit en tout 4 villas seulement préservées dans le quartier. Le gros moins : l'implantation possible d'un groupe scolaire sur la parcelle Vodoz/Fulpius.

Je m'oppose catégoriquement à toute construction d'importance sur cet espace privilégié que je souhaiterais mis un jour à disposition de la population comme parc public.

A l'instar des Passereaux, je m'oppose à la construction de trois tours le long des Communes-Réunies, bien qu'on puisse imaginer en prévoir une seule à l'extrémité du quartier pour en marquer la limite.

Je répète enfin clairement mon souhait de notifier le maintien de l'ensemble des villas des Rambossons, au moins entre Semailles et Communes-Réunies, côté Palettes. Vous comprendrez donc que pour toutes ces raisons, je ne puisse que voter contre la résolution.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

Ceci sans grande illusion, vous avez entendu le résultat du score à la commission. Au moins aurais-je assumé mes convictions et tenté de défendre les intérêts parfaitement légitimes et honorables des habitants de ce quartier.

M. BUTSCHI : Pour mémoire, la ville de Lancy occupe actuellement la troisième place du canton en nombre de la population, après Genève-Ville et Vernier, la cinquième place en densité, après Genève-Ville, Carouge, Chêne-Bourg et Onex.

Elle a donc déjà bien contribué aux efforts d'urbanisation pour accueillir une population à la recherche de logements.

Dans la continuité de ces efforts, Lancy se dote de moyens de transports publics, avec l'arrivée prochaine du tram, et de nouvelles zones de futures habitations telles que :

- le quartier des Semailles
- la zone de la Chapelle-Ies-Sciens, le quartier de la Praille
- la zone de Lancy-Square
- le quartier des Marbriers.

Le groupe Libéral de Lancy apprécie la qualité de la présentation de la dernière proposition d'urbanisation du quartier des Semailles, qui a tenu compte de remarques faites par la Commission de l'aménagement du territoire, à savoir :

- densité
- mixité
- zones de verdure parking souterrains.

Cependant il lui apparaît aberrant de mixer des grandes maisons aux futurs loyers au niveau de certains prix, avec des tours de 14 étages. Il doute fortement sur l'envie d'une certaine population d'occuper lesdites grandes maisons. De plus, avec les derniers immeubles bâtis le long du chemin des Palettes, proches de l'école en Sauvy, un effort architectural a été consenti, et il serait dommage de le casser par l'arrivée de tours.

En conséquence, et pour ces raisons, le groupe Libéral votera NON à cette résolution, tout en rappelant qu'il faut considérer ce plan directeur de quartier aussi en regard des autres futures zones d'urbanisations, telles qu'énumérées précédemment.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Si nous comprenons et respectons entièrement la position de notre collègue, M. Richert, ainsi que des membres de l'Association des Passereaux, en tant que groupe, nous soutiendrons ce projet.

En effet, il permet une actualisation d'un plan directeur de quartier obsolète et désastreux à maints égards, et aussi d'anticiper sur des desseins plus denses du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, avec une attention remarquable portée, entre autres :

- au maintien d'espaces de promenades, de loisirs et de socialisation,
- à des cheminements piétonniers aisés et agréables, notamment le mail piétonnier,
- à une limitation de l'impact du parc automobile,
- et à une mixité architecturale et sociale.

Ce plan directeur de quartier constitue donc pour nous des perspectives dessinées de qualité, auxquelles, nous réitérons notre soutien.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

Mme JELK-PEILA : Le groupe de l'Alliance de Gauche est plus que jamais attaché à l'accès au logement pour toute personne désirant habiter le canton. Dans l'esprit du contre-projet à l'initiative pour des quartiers verdoyants, nous appuyons le développement de la zone dite « des Semailles ». Nous nous trouvons en effet dans une zone bien équipée au niveau des transports. Nous saluons l'initiative qui a permis que la Commission de l'aménagement du territoire débattenne largement de ce plan directeur et y apporte un peu sa touche.

Les mandataires du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement nous ont exposé l'histoire du périmètre et convaincus de la pertinence du plan directeur tel que proposé.

Quand bien même on aurait pu prendre d'autres options, celle retenue nous semble ménager des zones de verdure, tout en respectant l'indice de 1. Nous soulignons cependant que nous attendons que soit strictement observée la promesse de mixité dans les populations accueillies, notamment dans les tours. Nous souhaitons également que soit garantie la qualité architecturale et environnementale du bâti.

Forts de ces éléments, le groupe de l'Alliance de Gauche votera le plan directeur de quartier.

Mme BUUNK-DROZ : Conscient que des nouveaux logements sont nécessaires sur la commune, le groupe Socialiste salue l'initiative d'un plan établi pour tout un quartier et dans la concertation avec les habitants.

Il se demande cependant pourquoi l'on revient avec une proposition de tours d'habitation, alors qu'il a été maintes fois prouvé que la vie sociale et la santé des habitants souffrent de constructions de ce genre. L'erreur des années 70 ne devait plus se reproduire.

A-t-on pensé à d'autres formes, d'autres architectures pour de grandes maisons, favorisant la qualité de vie des habitants ? Quelle qualité environnementale voulons-nous pour notre commune ? Désire-t-on être bien à Lancy ?

Partagé entre la nécessité de construire des habitations et la qualité de vie des futurs habitants, il votera ce plan directeur de manière différenciée.

M. FAVRE : J'aimerais revenir sur le courrier de l'Association des Passereaux qui préconise un immeuble R+6 le long de l'avenue des Communes-Réunies. Le long des Communes-Réunies, tout le monde se plaint, des barres on en veut plus, et je crois que l'idée des tours est excellente. Il y a des tours magnifiques, il faut voir les tours de Cérésole qui sont parmi les plus belles au niveau architecture, du canton de Genève. Je crois qu'il faut faire confiance aux architectes. Les modes ont changé maintenant, il faut vraiment voir l'avenir, faire confiance à des gens et je crois que si on a un rôle à jouer, au niveau de la commission et du Conseil municipal, pour rayer la mixité de ces tours, je pense que cela en vaut la peine de tenter le coup.

Ce soir, il y a un vote très important au Grand Conseil en ce sens que les partis de l'Entente ont déposé une demande concernant les zones de développement, que le 20 % des zones de développement soit du logement social. Actuellement, c'est un régime de 2/3-1/3, ce qui, à mon avis, permettrait d'avoir une mixité maîtrisée au niveau de la commune. Pour les autres plans directeurs, la Chapelle-les-Sciers, le plan

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

directeur des Marbriers, c'est quelque chose qui est très important pour notre commune, donc je pense qu'il faut aller de l'avant, c'est un premier round, comme la résolution qui apporte quelque chose de positif, j'encourage la commission à continuer de travailler dans ce sens. Il y a quelques petits détails, comme la circulation, qu'on n'a pas eu le temps de traiter en commission. Il faut laisser ce document partir au Département de l'aménagement, ensuite revenir sur ses remarques et là nous aurons vraiment une décision définitive à prendre.

Je pense que s'abstenir ou voter non à ce programme, c'est beaucoup trop tôt, je pense que l'explication définitive aura lieu d'ici 5-6 mois. Et là, on saura peut-être quelle sera l'affectation des logements qui sont prévus dans ce périmètre.

M. ALONSO : Je rejoins M. Favre sur le sujet, il faut faire confiance à l'architecte. Mais comme toute confiance, elle doit être mesurée et contrôlée. Avec la projection des tours, on voit très bien quel a été le résultat de faire confiance aux architectes. Tout autour, il y a des choses qui sont bien et des choses qui le sont moins.

En ce qui me concerne, j'aimerais profiter de ce moment pour que ce Conseil municipal envoie un signe fort au département en disant : la sur-construction on en a marre, on veut autre chose. Présentez-nous quelque chose qui soit plus convivial et qui puisse aussi répondre à une qualité de logement, ce n'est pas parce qu'il y a de la mixité qu'il faut bétonner partout. Il faut faire un signe très fort au département en leur disant que ce n'est pas vraiment cela que l'on a voulu. C'est pour cette raison, que je voterai contre.

M. PEREZ-IRIARTE : Je m'oppose à la construction de ces tours, ce sera défigurer à tout jamais le paysage de Lancy. Nous sommes en train de préparer notre Agenda 21, le concept des tours va contre l'idée du développement durable, en plus des 3 tours de 14 étages, il faut bien réfléchir, faire une étude d'impact. Je pense qu'il faut faire part, au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, de l'opinion d'un certain nombre des élus du peuple qui s'oppose fortement à cette idée de tours, que c'est une horreur.

M. FAVRE : Je ne peux pas laisser dire cela que le développement durable a quelque chose à voir avec la construction de tours. Nous, on veut du développement, si vous voulez loger des gens, il faut construire. Maintenant le fait de déplacer beaucoup de verdure, c'est surtout moins cher au point de vue construction, plus économique, plus rationnel, et je crois que là, vous mélangez tout.

M. PEREZ-IRIARTE : On travaille ensemble dans le groupe ad hoc pour la Chapelle-les-Sciers, nous avons visité certaines constructions, alors je suis fortement étonné que vous preniez la défense des tours avec des arguments qui vont dans le sens de la protection de la verdure dans ce secteur. Des tours sont beaucoup plus cher que d'autres types de bâtiments. Il y a un forum et un grand débat sur Internet. Un grand débat en Europe qui s'oppose fortement à cette idée de faire vivre des citoyens dans des tours. On connaît l'aspect du social, les ghettos et tout ce qui arrive dans les autres pays. Il ne faut pas me donner des leçons, je connais bien le développement durable, vous connaissez bien l'architecture, mais les expériences que nous avons examinées ensemble, aucun architecte, même aux Pommiers, n'a eu l'idée de construire une tour.

M. FAVRE : Pour revenir à la visite du samedi, l'immeuble le plus apprécié a été celui

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

des Schtroumpfs, il a 11 étages. Tout le monde a trouvé qu'à Cressy R+ 2 c'était utiliser trop de terrain.

M. BAERTSCHI : En tant que responsable de ce plan directeur de quartier, je me permets d'intervenir tout en sachant que l'aménagement du territoire est une chose trop importante pour être confiée au seul Conseiller administratif.

C'est bien la raison pour laquelle, depuis fort longtemps, nous vous avons associés et le public, je crois que les anciens de cet hémicycle pourront dire que rarement consultation a été plus importante.

Quelques informations d'abord par rapport aux propos de M. Richert. Le groupe scolaire si on l'a proposé là, comme vous l'avez vu, il n'est pas marqué en terme d'aménagement, c'est simplement une possibilité de mettre un équipement public. Cela signifie que la Commune s'engage à acheter ces terrains, au prix fort, il faut le dire, on est en zone de développement, pour en faire des équipements publics. S'il faut réaliser une école, on fera une école, je préfère personnellement qu'on n'en fasse pas, mais on ne peut pas savoir. Ce que la démographie nous impose, et manifestement à augmenter l'école En Sauvy semble difficile, voire impossible. Donc c'est une réserve, c'est accepter le plan signifie qu'on est d'accord d'acheter ces parcelles pour la commune évidemment, on ne va pas construire des immeubles dessus, comme vous l'avez vu, on construira des équipements publics, cela peut être un parc, une école, c'est l'avenir qui nous le dira.

Maintenant, je trouve un peu bizarre de voir défendre des tours. Personnellement, je n'aime pas les tours, mais je voudrais quand même dire une chose, celles qui ont dit que ces tours dénaturent le quartier, j'aimerais quand même rappeler que ces deux tours-là ont exactement le même gabarit. Je n'ai pas souvenir qu'on ait eu des problèmes sociaux dans ces deux tours, et l'autre qui se trouve au chemin des Pontets, qui a aussi le même gabarit, donc manifestement ces 3 tours ne créent pas de problèmes sociaux.

Evidemment, on pense toujours aux Palettes, et ceux qui me connaissent depuis longtemps savent bien que je suis le premier à dire : il faut détruire l'Etoile des Palettes, je suis toujours de cet avis. L'Etoile Palettes est une horreur architecturale, et qu'elle soit habitée par des gens qui créent des problèmes, n'est pas due à l'architecture, excusez-moi Mme Corminboeuf, est due simplement à une mauvaise gestion des personnes qui ont été mises dedans, cela il faut le reconnaître. C'est la gestion des allées qui crée le problème, ce n'est pas l'architecture en soi.

Pour ceux qui connaissent le Lignon, savent qu'il y a deux tours de 30 et 35 étages, les problèmes ne sont pas là, ils sont tout en haut dans les 15 étages, et ce n'est pas l'architecture qui crée des problèmes, elle peut les créer, c'est vrai, ce n'est pas l'architecture, mais la gestion des allées et l'architecture qui les créent. On est en train de diaboliser les tours, diabolisons-les, s'il a été dit plus on crée haut, plus on peut faire des espaces autour, ce qui ne me semble pas être une mauvaise option, mais des barres tout le long, on peut, c'est d'ailleurs ce qu'il y a dans ce quartier. Il y a déjà des barres un peu partout, on peut continuer, on aura un superbe quartier barres. Je crois qu'il faut vraiment faire attention.

Je voudrais dire pour les membres de la commission qu'il y aura des annexes. Je tiens à dire notre soutien à différentes actions, entre autres, garantir la qualité

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

architecturale, ces 3 tours qui sont marquées ici, c'est Fr. 5'000.-- de plus, Pour quelle raison on l'a fait ? Parce que vous l'avez demandé, que les habitants l'ont demandé, en disant qu'est-ce que cela pourrait donner ? On a pris le risque de dire ça pourrait être ça, ça pourrait être autre chose, plus on met de choses dans les plans, plus on s'expose à des critiques. C'est ce que la plupart des gens disent. Je pense qu'on a fait, et on fera toujours un effort dans les explications, et je m'engage à garantir une qualité architecturale de ces tours. Je rappelle que l'existence de ces tours est liée au reste. On ne peut pas contester l'existence des tours, sans contester l'ensemble. Pourquoi ? Je crois que les membres de la commission le savent, je me permets de le dire à l'ensemble des gens, dans ces tours, les parkings qui sont sous les tours sont garants des parkings qui sont dans les grandes maisons, c'est-à-dire que les reports de droits à bâtir et de parking se font des grandes maisons sur des tours, ce qui signifie que là où il y a des grandes maisons, et bien ils auraient un quartier qui sera exempt de voitures, et je crois que c'est une chose qu'il ne faut pas oublier. Si ces tours sont là, c'est qu'elles ont une capacité de diminuer la densité et une capacité d'accepter les voitures des gens qui sont dans les grandes maisons pour qu'ils ne squattent pas ces endroits avec leurs voitures, et évidemment, comme résultat d'avoir un quartier sans voiture. Cela est important de le dire.

Maintenant, ce soir on n'était pas du tout obligé de dire cette résolution il faut l'envoyer. Si la résolution n'était pas acceptée ce soir, ce que je regretterais bien entendu, personnellement, je n'ai pas envie de me battre. Que va-t-il se passer ? Il va se passer qu'un certain nombre de gens vont mettre des barres, vous aurez des plans localisés de quartier sur lesquels il faudra voter, il y aura qu'un seul immeuble, on aura un parking dessous. Si ce n'est pas nous qui pilotons, ce seront d'autres qui piloteront, c'est-à-dire, les promoteurs. C'est un choix que vous faites, vous pouvez laisser le choix au promoteur de vous piloter, nous faisons une demande au département en disant : voilà ce que la commune de Lancy aimerait, voilà ce que nous voulons. Nous avons financé pour Fr. 150'000.-- ce plan, on a déjà dépensé d'autres choses pour des prunes, cela ne fait rien. Nous avons pris un engagement et vous avez été associés à ceci.

J'aimerais tout de même que ces responsabilités-là soient prises. Il est évident que l'envoyer au département, c'est un geste symbolique, mais si on peut dire au département, il y a X personnes qui ont voté pour, cela donne au Conseil administratif une légitimité bien plus importante que si on envoie cela comme ça, et que ça nous revient au bout de 6 mois. Le département ne pourra pas modifier fondamentalement les choses en fonction du vote de ce soir.

***Résolution acceptée par 17 oui – 8 non – 4 abstentions. (Voir Annexe).***

M. FAVRE : J'ai une question. M. Richert êtes-vous propriétaire dans le quartier ?

M. RICHERT : Oui.

M. FAVRE : Et vous avez voté ?

M. RICHERT : Oui. Pourrais-je connaître la raison de l'intervention de M. Favre ?

M. FAVRE : Mme Casutt est propriétaire et ne peut pas voter.

Mme CASUTT : C'est l'article 6a du règlement du Conseil municipal.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

M. BAERTSCHI : Si j'ai bonne mémoire, cet article parle d'intérêt. Ce soir, le vote ce n'est rien d'autre qu'un envoi au département. En votre âme et conscience, si vous pensez ne pas devoir voter c'est tout à votre honneur. Mais en termes juridiques, il n'y a aucun intérêt, et vous auriez très bien pu voter.

Mme CASUTT : Etant donné le résultat des votes, cela peut quand même changer le prix de la propriété. Donc il y a quand même un intérêt.

**14. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 18 mai 2005 -  
Rapporteur : Mme Louise REY**

---

**a) Propositions de l'Atelier du futur de l'Agenda 21 – Fiches-actions 1 et 2**  
=====

En l'absence de Mme REY, Mme DILONARDO présente le sujet : M. Baertschi rappelle que les propositions des 6 Ateliers du futur doivent être étudiées par les commissions du Conseil municipal et qu'il est nécessaire de se pencher sur les fiches actions 1 et 2 qui concernent la coopération au développement.

M. November, secrétaire de l'Atelier du futur concerné, explique que l'entrée en matière de l'agenda 21 a mis du temps à aboutir. Les Ateliers du futur sont une expression citoyenne puisque les membres ne sont pas forcément des élus. L'Atelier du futur s'occupant de la coopération au développement s'est réuni à 7 reprises et les résultats ont été communiqués au Conseil municipal. Une charte a été proposée dont le but est de cadrer les principes et les valeurs à suivre lors d'une démarche opérationnelle. La coopération au développement relève d'une notion de solidarité, laquelle touche à tous les domaines d'une société dite sous-développée. Les 2 premières fiches concernent justement cette charte dont la rédaction demeure un exercice difficile. Un autre but est de créer des procédures afin d'appliquer la charte dont l'un des critères doit être la promotion d'aides s'inscrivant dans la dimension du développement durable.

Lancy consacre 0,7 % de son budget à la coopération au développement, soit plus de Fr. 400'000.-- et depuis quatre ans, cette somme augmente de Fr. 50'000.-- chaque année. La majeure partie de cette somme est confiée à la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) qui regroupe une cinquantaine d'associations. Cette Fédération gère près du 2/3 de l'aide genevoise sur la base d'un certain nombre de critères. Le service cantonal de la solidarité internationale a repris depuis peu une partie de ce montant.

M. November imagine que l'aide lancéenne continuera à être versée à la FGC qui a déjà initié des projets importants, et qu'il serait possible qu'une partie de cette aide soit gérée par Lancy elle-même. Il recommande d'opter pour une démarche légère, une politique cohérente et une aide concentrée.

A la proposition d'une commissaire d'inclure une charte contre le racisme, M. November précise que la charte devrait fixer les buts de l'aide apportée par la commune, même vis-à-vis de la FGC. Cette dernière pourrait exposer à Lancy ses projets.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

Un commissaire signale qu'une convention est en train d'être fixée entre le canton et la FGC afin de donner une orientation plus claire sur le développement durable. Il rappelle que de nombreuses associations travaillent déjà à Lancy dans le domaine de la coopération.

Le Président rappelle que la FGC poursuit de gros projets et pense qu'il sera nécessaire de bien étudier le partage à faire entre l'aide apportée par le Conseil administratif, le Conseil municipal et la FGC.

**b) Familles d'accueil – Problématiques des mamans de jour**

=====

En l'absence de Mme REY, Mme DILONARDO présente le sujet : Audition de Mmes Kaenel, Blanchut, Mugnaio et M. Fuchs - M Baertschi rappelle la problématique des crèches qui manquent de places ainsi que le prix d'une place de crèche qui s'élève à Fr. 30'000.--. Au vu des besoins, il est impossible de financer l'ensemble des places nécessaires et des solutions alternatives doivent être dégagées.

Mme Kaenel, Présidente de la «Fédération Genève Enfants pour l'accueil de jour» a fondé « Le Nid », une association dans le Mandement regroupant près de 80 mamans de jour. Elle explique que les familles d'accueil sont agréées par l'Office de la Jeunesse et que la « Fédération Genève Enfants» a été créée pour regrouper toutes les petites structures et avoir plus de poids devant le canton. Les familles d'accueil sont aussi plus facilement recrutées par le biais de cette Fédération.

Mme Blanchut, directrice, signale que « Le Nid» place chaque année 400 à 500 enfants mais qu'une trentaine de bébés attendent de trouver une maman de jour car il faut 18 mois d'écart entre deux enfants au sein de la même famille d'accueil.

Les mamans de jour s'occupent en général de deux enfants au tarif de Fr. 4.--/heure, soit Fr. 40.-- pour une journée complète et Fr. 880.-- par mois.

Il faut savoir qu'il existe de nombreuses familles d'accueil non-agréées. Ces familles ne sont en général pas dénoncées, mais elles sont tenues informées des risques qu'elles prennent notamment sur le plan fiscal. L'administration fiscale tolère en principe jusqu'à un montant de Fr. 2'000.-- non imposable.

M. Fuchs, vice-président, signale que la préoccupation du Conseil municipal d'Avully a entraîné la création d'une structure de familles d'accueil. Il a réussi à fédérer les communes de la Champagne et pense que Lancy possède le potentiel nécessaire pour créer une structure uniquement lancéenne.

Mme Mugnaio, coordinatrice, explique qu'une journée d'information est donnée aux mamans de jour qui débutent. Le règlement prévoit une quarantaine d'heures de formation mais seulement une vingtaine d'heures est proposée afin de ne pas décourager les futures familles d'accueil.

A la demande d'une commissaire, M. Fuchs informe que ce sont les communes qui indemnisent les coordinatrices. Ces dernières facilitent les liens entre les mamans de jour et les familles placeuses, notamment à l'égard des places libres et des horaires.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

L'Office de la Jeunesse devrait visiter toutes les familles d'accueil chaque année mais cela n'est pas réalisable. Si un problème survient, ce sont les coordinatrices qui interviennent.

A titre d'information, il existe à Genève quatre associations membres de Genève Enfants: « Le Nid » à Meyrin, « Supernounou » à Versoix, « Le Couffin » à Avully et « Koala » à Thônex. En outre, trois structures sont actives sur le canton de Genève: « Les Poussins » pour la région Carouge, Plan-IesOuates, Troinex, Veyrier et Perly-Certoux, « Le Club M'aide » pour la région de Bernex et Confignon et « Onex Familles » pour la région d'Onex.

**c) Divers**

=====

En l'absence de Mme REY, Mme DILONARDO présente le sujet : M. Baertschi signale que l'Association «Aviation-Loisirs» rencontre quelques problèmes parmi ses membres. Une solution satisfaisante doit être trouvée d'ici le mois de septembre, faute de quoi la collaboration avec Lancy cesserait.

Une commissaire a eu connaissance d'un scénario démographique de l'Office fédéral des statistiques. Elle propose que la commission des écoles en prenne connaissance.

**15. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,  
COMMUNICATION – Séance du 30 mai 2005 –  
Rapporteur : Mme Louise REY**

---

**a) Rapport 2004 sur les candidatures à la naturalisation -  
Audition de M. Morgenegg, directeur adjoint du service des  
naturalisations**

=====

En l'absence de Mme REY, M. BADET présente le sujet : M. Morgenegg présente un exposé succinct sur la naturalisation et le fonctionnement des démarches qui y sont liées.

Le Service des naturalisations fait partie, à Genève, du Département de l'intérieur, agriculture et environnement (DIAE) et non pas du Département de justice, police et sécurité (DJPS).

La particularité du système suisse de naturalisation est que pour acquérir la nationalité suisse, il faut être citoyen d'un canton et pour être reconnu d'un canton, il faut être bourgeois d'une commune suisse.

La procédure de naturalisation peut prendre deux formes : ordinaire ou facilitée. Les cas traités par la commune de Lancy relèvent de la procédure ordinaire. L'accès à la procédure facilitée est rendu possible si le candidat répond à certains critères spécifiques, comme un lien direct du candidat avec un parent suisse, par exemple. Un conjoint étranger d'un ressortissant suisse doit résider en Suisse depuis 5 ans et être

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

marié depuis 3 ans pour permettre d'accéder à la procédure facilitée.

Deux conditions de forme pour la procédure ordinaire doivent être remplies : avoir 11 ans révolus et avoir vécu 12 ans en Suisse, dont 2 au moins sur le territoire genevois. Les années vécues avant l'âge de 16 ans comptent double.

Un demandeur a la possibilité de s'adresser à n'importe quelle commune, s'il y a résidé 2 années au moins.

Il y a aussi des conditions de fond. Il ne suffit pas de justifier 12 années de résidence, il faut justifier de son adaptation au terroir. Une enquête est alors ouverte pour réaliser une « photographie » sociale du candidat. Le législateur fédéral a prévu des directives pour les conditions de fond : être intégré aux us et coutumes, témoigner son adaptation au mode de vie suisse et respecter l'ordre juridique, ne pas compromettre la sûreté intérieure ou extérieure du pays, ni mépriser les lois suisses, ne pas être à la charge de l'Etat, etc.

Un refus net et définitif n'existe pas, mais un dossier peut être mis en veilleuse durant un à trois ans, en cas de problèmes fiscaux par exemple ou parce que le candidat ne parle pas suffisamment bien une langue nationale. Il peut alors être orienté vers le Bureau de l'intégration où il pourra apprendre la langue du pays.

La naturalisation n'est pas gratuite. Coût de la procédure: candidat de moins de 25 ans : Fr. 300.-- ; candidat de plus de 25 ans : en fonction des revenus: Fr. 550.-- jusqu'à un revenu annuel de Fr. 40'000.--, puis le double pour les revenus entre Fr. 40'000.-- et Fr. 80'000.-- et ainsi de suite. Pour les revenus au-delà de Fr. 120'000.--, le montant à payer est plafonné à Fr. 2'200.--.

Une fois le paiement effectué, le dossier est mis à l'enquête qui nécessite des relations avec les services de Police, des impôts et de la circulation, ainsi qu'avec l'univers privé du demandeur. Il doit fournir des références de son employeur, entre autres.

L'enquête terminée, le Service des naturalisations rend une décision et le dossier est transmis à la Confédération pour une nouvelle décision. Une fois l'autorisation fédérale délivrée, celle-ci est valable 3 ans.

M. Lance informe qu'à Lancy, c'est uniquement le Conseil administratif qui s'occupe des dossiers de naturalisations.

A partir du préavis de la commune et de l'autorisation fédérale, le dossier est transmis au canton et c'est le Conseil d'Etat qui prend une décision. La naturalisation entre en force au moment de la prestation de serment. Deux à trois années peuvent s'écouler entre le début des démarches et la prestation de serment.

La commune de Lancy a été la quatrième du canton la plus sollicitée pour les naturalisations en 2004. Il y a eu 162 naturalisés dont 37 confédérés et 125 étrangers.

Quand la commune donne un préavis négatif, le dossier est stoppé si le candidat accepte cet avis. Dans le cas contraire, le Conseil d'Etat examine le dossier et peut accorder la nationalité s'il estime que les justifications de la commune ne sont pas suffisantes.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

A la suite de l'acceptation du PACS, le conjoint étranger d'un ressortissant suisse pourra initier la démarche de naturalisation après 5 ans de résidence et 3 ans de « passage ».

Pour répondre à la Présidente, M. Morgenegg précise que la naturalisation des enfants nés en Suisse est possible sans la naturalisation des parents mais il faut avoir 11 ans au moins.

**b) Rapport 2004 sur le service des affaires économiques**

=====

En l'absence de Mme REY, M. BADET présente le sujet : Mme Boussina précise qu'en fait de service, elle est seule en charge de deux thématiques, les affaires économiques et la communication. Ce service a pour mission d'établir des relations avec les entreprises de la commune. Depuis 5 ans, pour beaucoup d'entreprises, le service est le point de contact en cas de problèmes ou de questions. L'intégration d'entreprises à Lancy fait aussi partie des activités du Service.

Dans le cadre des travaux du tram, Mme Boussina est en contact permanent avec les entreprises qui subissent des nuisances. L'aide est d'abord psychologique, par l'écoute des problèmes des commerçants. Une cellule a été mise en place avec le concours du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui a également institué une commission de compensation en cas de baisse du chiffre d'affaires des entreprises. Des séances ont lieu une fois par mois pour faire le point.

Pour la communication, le système est décentralisé. Le site Internet de la commune est placé sous la responsabilité de Mme Boussina mais, dans certains cas, des services de l'administration peuvent interférer directement sur le site, notamment le Service des travaux et constructions pour l'annonce des autorisations de construire délivrées.

Mme Boussina rappelle que la globalité de l'action du Service des affaires économiques est résumée dans le Rapport annuel.

Elle énumère ensuite les manifestations et projets qui ont été organisés par son Service sous sa responsabilité:

La journée annuelle des entreprises qui est devenu un rendez-vous très prisé. En 2004, il y a eu 140 participants et trois orateurs se sont succédés. Dans l'année, des rencontres plus sectorielles sont organisées, par quartier. Les sujets qui sont abordés concernent notamment le soutien aux entreprises.

L'Euro 2004 de Football avec plus de 100'000 personnes qui se sont déplacées sur l'esplanade de l'Event Center pour suivre les retransmissions des matches. Des contacts ont été pris pour le Mondial 2006 de Football pour l'organisation des retransmissions autour de l'événement.

La patinoire du centre commercial a aussi très bien fonctionné et a beaucoup été utilisée. L'expérience sera réitérée et le centre commercial souhaite la pérenniser en la programmant pour cette année et les deux qui suivront.

La commune a également participé à l'inauguration du Tram 15.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

L'installation des nouveaux panneaux « *Vous êtes bien à Lancy* » dont deux sont déjà installés dans la commune.

M. Lance constate que les entreprises sollicitent régulièrement, soit le Conseil administratif directement, soit Mme Boussina pour divers problèmes. Elle apporte beaucoup car elle a les outils à disposition et fait office de relais. Sans cette structure, on ne s'occuperait pas assez de cet aspect important de la commune que constituent les 1300 entreprises qui y sont installées. Le « *Conseil économique communal* » qui est une institution bénévole importante, composée de MM. Etter, Föllmi, Grosbety et Manghardt, permet d'avoir un avis extérieur sur certains sujets afin de réfléchir de quelle manière intéresser les entreprises à la vie communale et comment établir des liens avec elles.

A la question posée quant au nombre de travailleurs sur la commune, ces derniers sont 11'500 soit à peu près le nombre de personnes actives vivant à Lancy.

Quant à l'Intranet, Mme Boussina informe qu'environ un tiers des Conseillers municipaux l'utilise d'une façon sporadique ou régulière. L'adresse pour les courriels semble moins utilisée. Il est proposé qu'un sondage soit réalisé détaillant les types d'usagers.

Pour la Présidente, il conviendrait peut-être de refaire une démonstration aux conseillers municipaux. Un commissaire par contre voit au système des avantages en termes de classement et de rapidité d'accès à l'information. Il reçoit les procès-verbaux et les convocations avec un ou deux jours d'avance. Il n'a de même plus besoin de classeurs.

Un autre commissaire souhaiterait, concernant la journée annuelle des entreprises, que l'on revienne à des tables rondes au lieu des interventions d'orateurs divers. Les tables rondes pourraient se pencher sur les besoins politiques et économiques des entreprises, comme c'était le cas au tout début.

**d) Divers**

=====

En l'absence de Mme REY, M. BADET présente le sujet : La Présidente informe qu'un point sur l'Agenda 21 sera désormais prévu à chaque séance et énumère les sujets déjà abordés par la commission.

Les sujets traités de manière annuelle sont les suivants :

- en juin : le rapport sur la naturalisation et le conseil économique;
- en septembre : la présidence des bureaux de vote et
- en mars: la désignation des jurés.

**16. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 2 juin 2005 -  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**Séance ordinaire du 23 juin 2005****a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : La commission procède au renouvellement du poste de président en réélisant M. Guillermin et au poste de vice-président en réélisant M. Richert.

**b) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Un commissaire a pu constater que les travaux de la piscine se déroulaient bien, des plantes seront replantées mais il faudra attendre une année pour qu'elles retrouvent leur splendeur. L'inauguration officielle aura lieu le 25 juin 2005. Je précise l'année pour notre président ...

Pour terminer, M. Chobaz nous informe que le dossier du Groupe des Esserts est actuellement toujours devant la justice et que les avocats des différentes parties négocient pour tenter de trouver des solutions à l'amiable.

Il nous informe enfin qu'il va rencontrer le Directeur du Patrimoine et des sites pour discuter de l'extension de la piscine.

**17. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 6 juin 2005 - Rapporteur : Mme Martine CASUTT****a) Election du Président et du Vice-président**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Volery est réélu à la présidence et M. Studer à la vice-Présidence par applaudissement.

**b) Approbation des comptes de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées de la Résidence de la Vendée**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Comme chaque année, nous avons une excellente présentation de la Fondation par ses représentants Mme Wolf et M. Föllmi. La fondation a dû faire face à des problèmes de trésorerie, car l'OCPA (office cantonal des personnes âgées) a suspendu le versement de sa subvention. La fondation sera amenée à recourir devant le tribunal administratif. Le montant correspondant à la subvention a dû être provisionné dans les comptes 2004. Ce qui grève l'exercice d'un excédent de charges de Fr. 742'316.78, sans cet imprévu l'exercice se serait clos sur un excédent de recette de Fr. 70'000.--.

M. Föllmi nous a également informés de l'avancée du travail pour le futur EMS des Mouilles. Le projet est à la base un projet privé, il sera financé par une donation de Fr. 3 mios, le canton versera 13,5 mios et les 21 mios restants seront réunis sous forme

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

de prêt ou d'hypothèque. A terme l'EMS devrait être remis à la fondation pour sa gestion. Le prix de revient de la journée est calculé à Fr. 235.-- pour Fr. 192.-- à la Vendée. Un commissaire demande s'il ne serait pas possible d'unifier le prix des 2 établissements, l'idée est bonne mais il ne sait pas encore si cela est envisageable.

L'intégration du projet des Mouilles à celui de la Vendée amène la fondation à se demander s'il ne serait pas judicieux de séparer le statut d'exploitant à celui de propriétaire. Les démarches ont été entreprises pour une mise en œuvre du projet au 1er janvier 2005.

Quant au fonctionnement de la Résidence, il a été particulier. En effet, nous avons appris avec tristesse que le nombre des décès avait été beaucoup plus élevé que les années précédentes, 27 décès alors qu'ils avaient été de 12 en 2003 et 18 en 2002. La fondation a en outre dû faire face à des problèmes d'absence de longue durée.

A la question d'un commissaire sur le remplacement des employés, Mme Wolf explique que la résidence parvient à tourner grâce à son réseau d'anciens sans avoir à recourir à des agences de placement. D'un point de vue administratif, la charge de travail a été beaucoup plus lourde en raison de changements survenus dans les prestations d'assurance-maladie et de la mise en vigueur de la législation Tarmed. Pour les bâtiments, les objectifs sont de continuer les réfections, et pour le bien-être de tous, un système de climatisation va être installé au 5ème étage.

Mme Wolf répond à une commissaire que la liste d'attente est longue et que le choix des pensionnaires se fait toujours avec un grand souci d'équité. Le président remercie Mme Wolf et M. Föllmi pour leurs explications détaillées.

Les comptes de la Fondation sont acceptés à l'unanimité.

***Vote accepté à l'unanimité.***

**c) Gestion des immeubles communaux -  
Audition des représentants de la régie Brun**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Mmes Filipoussis et Pastore et MM. Brun, Chapel et Koller nous font une présentation de leur travail et de leurs diverses particularités.

M. Brun nous rappelle que la régie gère le parc immobilier de la Ville de Lancy depuis le 1er janvier 1994. Leur mission principale est de maintenir en bon état le parc immobilier ce qui n'est pas facile étant donné que les bâtiments datent majoritairement des années 50. Grâce à de magnifiques tableaux, M. Koller nous montre de quelle manière il procède pour gérer le coût des travaux en nous rappelant qu'il essaie dans la mesure du possible de faire travailler toutes les entreprises de Lancy. M. Chapel nous montre de quelle manière il procède pour le calcul d'un nouveau loyer si de gros travaux sont entrepris. Ce calcul assez compliqué se fait selon la LDTR (loi sur les transformations et les rénovations) qui nous est exposée par Mme Pastore.

Suite à diverses questions de commissaires, il ressort que le rendement des immeubles de la commune est plutôt négatif on n'arrive pas à atteindre le TRI (taux

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

de rendement interne), ce qui donne du souci à notre argentier M. Kaeser. Malheureusement la régie Brun est bloquée par toutes les lois grevant la location immobilière et elle a repris en 1994 des loyers qui n'avaient pas évolué depuis plus de 10 ans, la situation s'améliore petit à petit, mais elle n'est pas encore satisfaisante.

Le président remercie les représentants de la Régie pour leur présentation.

**d) Divers**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Pour répondre à l'intervention de M. Augsburgen en séance plénière sur le dépassement de crédit concernant le restaurant Marignac, M. Lance nous fait un historique de la situation.

En 1997, le restaurant change de gérance et il est utilisé comme service traiteur ouvert seulement à la demande. Lors des discussions sur la requalification de l'espace public de Marignac, le Conseil administratif a demandé au restaurateur une réouverture au public. Celui-ci a proposé la création d'un restaurant avec une partie bistrot, comme le bâtiment appartient à la commune, le Conseil administratif fait une requête en autorisation de construire. Après plusieurs projets et un changement de Conseil administratif, les travaux sont enfin terminés. Le Conseil administratif doit cependant constater que l'aménagement a coûté beaucoup plus cher que prévu. Les travaux étant terminés, il est difficile de faire machine arrière, il renégocie donc le contrat de bail avec le restaurateur pour couvrir les dépenses supplémentaires pour l'entretien du bâtiment.

Depuis juillet 2004, l'ouverture publique du restaurant est effective comme le souhaitait le Conseil.

**18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. FAVRE : M. Chobaz annonce une séance mardi à 18.30 heures. Le même jour, il y a une conférence de la Chambre genevoise immobilière, ce serait intéressant d'y participer. Cette séance traitera de l'aménagement de la commune et une information technique sur la gestion communale. Est-ce qu'il serait possible de reporter notre séance plus tard ?

M. LANCE : On peut prévoir cette séance de la Commission des finances et logement à 20 heures, si cela vous convient.

M. CHOBAS : Désolé, mais lundi il y a déjà une séance de commission et le reste de la semaine, vous êtes déjà invités.

M. LANCE : Je pense qu'il faut demander aux membres de la Commission des finances et logement si 20 heures leur convient.

M. VOLERY : En tant que Président de la Commission des finances et logement, il est tout à fait possible que la séance ait lieu à 20 heures.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

M. FAVRE : J'ai vu que le plan directeur des Marbriers était affiché pour enquête publique du 8 juin au 8 juillet. Je trouve un peu navrant qu'il n'ait pas passé en commission afin de le débattre, avant qu'il soit déclaré publique. Certains pourront se demander ce qu'a fait la commission, elle ne l'a pas vu, elle l'a accepté. Je trouve cela regrettable.

M. BAERTSCHI : C'est une réponse que j'ai déjà donnée, donc la Commission de l'aménagement du territoire a eu deux fois la possibilité d'entendre les mandataires. C'est clair qu'il y avait dans ce projet certains scénarii qui n'avaient pas encore été décidés. Nous aurons l'occasion d'examiner ce plan avec les remarques au mois de septembre, j'imagine, à la fin de l'enquête publique, c'est tout ce que je peux dire. Mais je n'ai pas l'impression qu'on ait privé la Commission de l'aménagement du territoire d'information.

M. FAVRE : Ce plan était déjà là lors de l'ancienne législature et il y a des membres qui n'en faisaient pas partie. La deuxième séance a eu lieu tout au début de la législature, sauf erreur, en mai ou juin 2003. Les architectes en deux ans ont fait quelque chose, à moins qu'on les paie pour ne rien faire. Il y a eu des modifications et je trouve cela un peu scandaleux.

M. RICHERT : Mon intervention sera brève puisqu'elle va traiter rapidement d'économie et d'enseignement. L'enseignement intéressant particulièrement des gens dans cet hémicycle puisque j'ai régulièrement l'occasion de recevoir quelques leçons de la part de personnes qui ne sont pas elle-mêmes enseignants ou enseignantes.

Au nom des Verts, je tiens à féliciter toutes celles et tous ceux qui ont œuvré au succès de la sixième journée des entreprises lancéennes.

Un merci particulier à l'Institut Florimont qui fête cette année son 100ème anniversaire et qui a hébergé cette manifestation, d'autant que le cadre mis à disposition s'adaptait particulièrement bien au thème choisi, avec deux intervenants à la hauteur, personnalités de premier plan, MM. Borel de Logitec et Beer chef du Département de l'instruction publique.

On ne peut que partager le constat d'emblée brossé par M Borel : seule l'excellence de la formation des jeunes de ce pays peut permettre à ceux-ci d'envisager leur existence en Suisse avec le même niveau de vie que celui que nous connaissons aujourd'hui.

J'aurais souhaité que M. Beer, par ailleurs brillant orateur maîtrisant à fond ses dossiers, réponde que ce n'est pas en supprimant des postes d'enseignants qu'on y parviendra, ce qu'on va pourtant faire, notamment au CEPTA, à la rentrée prochaine. Pourquoi, me direz-vous, évoquer ce sujet pour lequel une commune n'a aucune compétence, à l'issue d'une séance déjà assez longue et chaude, puisque seul le Grand Conseil a pouvoir décisionnel ?

C'est que deux Conseillers municipaux lancéens se présentent à l'élection prochaine du législatif cantonal, et que je souhaiterais, qu'une fois élus - s'ils le sont - ils prennent en compte ce type de réflexion.

Les restrictions au confort de notre école genevoise sont choses faites - et elles étaient sans doute salutaires - mais il s'agit dès à présent de miser sur la qualité de l'enseignement transmis par un personnel stable, motivé, estimé et respecté.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

Pour terminer, je souhaiterais qu'à l'avenir, même si elle était représentée via le modérateur, M. Etienne de l'Hebdo, la presse romande soit conviée aux futures journées des entreprises lancéennes, car l'intérêt des débats menés mérite largement une place dans nos médias.

Mme ALONSO-PENTZKE : Comme vous avez pu lire dans la presse, au début de cette année, la gratuité de la mammographie pour la détection du cancer du sein est accordée jusqu'au 31 décembre 2005.

Il s'agit en effet d'une interruption du programme pour cause de désaccord entre les partenaires caisse-maladie et médecin-radiologue pour le remboursement de cette analyse. Ce programme instauré en 2003 commençait à porter ses fruits.

En 2004, près de 7000 mammographies gratuites ont été effectuées, permettant de détecter 37 nouveaux cas de ce cancer.

La gratuité, spécificité genevoise, permettait de toucher un grand nombre de femmes, indépendamment de leur statut social.

Devant cette situation si grave sur l'avenir de la prévention à Genève, nous, femmes engagées politiquement, n'hésitons pas à apporter notre soutien à la ligue suisse contre le cancer de la même façon que nous l'avons déjà fait en 2004.

Je vous invite donc à retenir la date du samedi 15 octobre, date à laquelle, en coordination avec le centre commercial de la Praille, nous tiendrons un stand de distribution de brochures et de rubans roses.

En attendant de vous voir nombreux à cette occasion-là, je voudrais vous souhaiter un très beau et ensoleillé été 2005. Merci.

Mme BUUNK-DROZ : Cette intervention est au nom de deux personnes, Mme Dilonardo et moi-même. Désireuses depuis plusieurs mois que la commune trouve des solutions au problème de l'accueil des jeunes enfants pour favoriser une politique familiale, en accord avec nos partis, nous préparions Mme Marceline Dilonardo et moi-même, une motion pour cette séance.

La commission des affaires sociales ayant mis promptement ce sujet à l'ordre du jour d'une séance, nous nous réjouissons que cet aspect de l'accueil, complémentaire aux crèches, peu onéreux, favorisant des contacts entre habitants de la commune et entre les générations - les familles d'accueil pouvant être des grands-parents - ait été abordé.

Nous sommes à disposition du Service social pour participer à la création d'une association, vu le nombre de familles pratiquant déjà cet accueil sur la commune, et le remercions par avance pour la mise en place de cette structure.

M. AESCHBACHER : Petit divers sportif, tournoi de football de Clair-Bois. J'aimerais tout d'abord remercier les personnes qui ont organisé ce tournoi en faveur des 30 ans de Clair-Bois et plus particulièrement MM. Cabrera, Grand et Huguet ainsi que le Service des parcs, promenades et maintenance pour la qualité de l'organisation de la journée.

**Séance ordinaire du 23 juin 2005**

Je tiens également à remercier l'équipe Conseil administratif et Conseil municipal qui comptait une femme en son sein, Mme Martine Casutt et un renfort de choix, notre maire Monsieur Chobaz. Mais malgré cela, nous n'avons pas marqué un seul point, mais avons su faire preuve d'engagement et de bonne humeur et ainsi gagné le challenge du fair-play.

Et j'aimerais terminer en m'étonnant de ne pas avoir vu un seul Conseiller municipal en dehors de ceux de l'Entente sur le terrain ou dans les gradins, comme quoi, il est plus facile de se targuer de faire du social en donnant des sous que de s'engager, sur le terrain, en mouillant son maillot et en donnant de son temps libre.

M. BADET : La section des Samaritains, que j'ai l'honneur de présider, a pu, le samedi 4 juin, inaugurer la nouvelle unité de soins. Vous la trouverez dans toutes les manifestations municipales, et je vous invite à venir la découvrir. Au nom des Samaritains, j'ai dit.

Mme JELK-PEILA : J'interviens pour les leçons qui nous sont données, mais sachez qu'en même temps que Clair-Bois, il y avait la fête du développement durable, et qu'un certain nombre de nous y était engagé. Sachez également que certains oeuvrent tout au cours de l'année en faveur de Clair-Bois, notamment en accueillant dans leurs classes, en intégration, des enfants de Clair-Bois.

M. LANCE : J'aimerais remercier M. Richert pour son intervention concernant la journée des entreprises lancéennes. Je ne manquerai pas de transmettre ses félicitations aux personnes qui ont contribué à l'organisation de cette journée.

Concernant la presse, je peux vous confirmer que nous avons convoqué la presse genevoise et romande, il y avait un article dans la Tribune de Genève le lendemain, il y en aura certainement un dans le Lancéen au mois de septembre.

**19. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.

M. AUGSBURGER : Je vous remercie tous d'avoir participé à cette séance. Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances d'été, j'espère vous retrouver en pleine forme au mois de septembre, et vous invite à passer à la cave pour boire un verre.

La séance est levée à 22 heures 30.

**Le Secrétaire :**

**Marc GUILLERMIN**

**Le Président :**

**Gilles AUGSBURGER**